

Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine
Rapport d'activité 2024



Yvelines • Hauts-de-Seine



www.ept78-92.fr

ÉDITO

En 2016, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité instituer une coopération novatrice dans le paysage institutionnel français, l'Etablissement public interdépartemental 78/92, avec pour ambition de répondre aux enjeux de solidarités territoriales, de préservation de la qualité de vie des habitants, et de durabilité des modèles de développement. Cette coopération renforcée, cohérente au regard des liens économiques, culturels et sociaux qui unissent les deux territoires devait permettre de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration, d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, grâce à la mise en commun des ressources, de la connaissance et de l'expertise des agents qui assurent quotidiennement les missions des deux collectivités.

Ce projet audacieux a été caractérisé par l'interdépartementalisation de plusieurs services au sein de l'EPI [Adoption, Voirie, Archéologie préventive], il a également permis l'émergence de coopérations au sein des services de deux départements [Solidarités, Commande Publique, Culture, Développement territorial].

En matière de solidarités et d'insertion, deux opérateurs ActivitY et AutonomY ont été créés. Le premier, pour assurer un retour durable vers l'emploi pour les publics fragiles, en coopération avec les employeurs publics et les entreprises, premiers partenaires de l'insertion. Le second, un an après son lancement, poursuit l'objectif de lutter contre l'isolement des seniors, tout en travaillant à leur autonomie, notamment à domicile.

Dans le domaine du numérique, la création de Seine-et-Yvelines Numérique permet de mettre à la disposition des collectivités des deux départements, des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique pour l'éducation, les territoires connectés, ou encore la cybersécurité.

Enfin, le Groupement d'intérêt Public Seine et Yvelines Environnement a vocation à accompagner les maîtres d'ouvrage publics ou privés des deux territoires, dans l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets d'aménagement, afin d'éviter, réduire, voire, si nécessaire, compenser les impacts environnementaux.

En 2024, les deux Départements ont souhaité amplifier, une nouvelle fois, leur politique innovante et ambitieuse de coopération, avec la création du syndicat mixte ouvert de l'archéologie préventive, ainsi que la préfiguration du syndicat mixte ouvert de la voirie, de nature à permettre aux communes de recourir à leurs services mutualisés.

Pierre Bédier

Président de l'EPI
Président du Département des Yvelines

Georges Siffredi

Vice-Président de l'EPI
Président du Département des Hauts-de-Seine



ÉDITO 1

I. LA MUTUALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MISSIONS SE POURSUIVENT SUR LES TROIS POLITIQUES D'INTÉRÊT INTERDÉPARTEMENTAL 4

A. Le Service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie développe ses missions d'aménagement, de sécurisation et de modernisation du réseau dans le contexte d'une activité accrue liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 4

B. Le Service interdépartemental des Agréments et des Adoptions renforce son offre de services afin de mieux accompagner les familles ainsi que les enfants en situation d'adoption 10

C. Le Service interdépartemental d'archéologie a poursuivi le développement et la valorisation de son activité dans le cadre de la création du syndicat mixte Seine et Yvelines Archéologie 16

D. Les dépenses de l'EPI diminuent en lien avec la création du syndicat mixte de l'archéologie 19

II. LES STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES ET LES NOMBREUX PARTENARIATS PERMETTENT D'ÉTOFFER ET DE DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AINSI QUE LES PROJETS DES DEUX DÉPARTEMENTS 20

A. Malgré un contexte macroéconomique difficile, CITALLIOS confirme la solidité de son modèle basé sur l'accompagnement des collectivités locales et la diversification de ses activités 20

B. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine demeurent les principaux contributeurs du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement [FS2I] 22

C. Seine et Yvelines Numérique maintient sa position d'opérateur interdépartemental à la disposition des collectivités altoséquanaises et yvelinoises en matière de services numériques 22

D. Seine et Yvelines Environnement a développé son accompagnement destiné à anticiper les enjeux environnementaux et paysagers des projets d'aménagement des collectivités ainsi que son expertise en matière de transition écologique et de neutralité carbone 24

E. Les autres actions interdépartementales en faveur du développement territorial, du développement économique et de l'immobilier 26

F. Les autres actions interdépartementales culturelles 27

III. LES CONVERGENCES DE POLITIQUES ET DE SERVICES SE PROLONGENT DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES 28

A. Les convergences dans le domaine des solidarités se développent dans le secteur de l'enfance, de l'autonomie et de l'insertion 28

B. La convergence des processus et des politiques de la commande publique se poursuit 40

I. La mutualisation et le développement des missions se poursuivent sur les trois politiques d'intérêt interdépartemental

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine, le 5 février 2016, celui-ci a conduit ou financé toute action d'intérêt interdépartemental dans les trois champs de politiques publiques suivants :

- L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, dont les missions ont été reprises par le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Voirie, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2025.
- L'adoption.
- L'archéologie préventive, dont les missions ont été reprises par le Syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Archéologie, opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2023.

A. Le Service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie développe ses missions d'aménagement, de sécurisation et de modernisation du réseau dans le contexte d'une activité accrue liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1. Une année marquée par une activité quotidienne intense sur la voirie

La mission quotidienne répond à deux objectifs :

- Assurer au quotidien la circulation en toute sécurité de tous les usagers de la route.
- Veiller à la pérennité du patrimoine public.

Cette activité courante, parfois invisible pour les usagers, est pourtant essentielle pour remplacer les panneaux de signalisation pour une meilleure lisibilité, refaire le marquage au sol, nettoyer et faucher les abords, réparer les nids de poule. Les feux tricolores sont réglés et surveillés au PC SITER pour que les tramways puissent assurer leur service, que les incidents de trafic puissent être absorbés.

Au quotidien, les agents sont également en première ligne lors d'un accident de la route pour baliser, nettoyer la chaussée, remettre en sécurité.

Le métier d'exploitation de la voirie est soumis aux variations de la météo avec une mobilisation des agents pour sécuriser l'ensemble du réseau routier départemental, nuit et jour.

L'hiver 2024, malgré des températures globalement douces, a été marqué par des épisodes neigeux sur lesquels les agents de la voirie sont intervenus toujours dans des délais permettant la remise en circulation au matin.

L'automne 2024 restera marqué par des épisodes pluvieux intenses qui ont provoqué de nombreuses inondations, surtout dans le sud des Yvelines, nécessitant des interventions pour mettre en place du balisage de sécurité sur les routes impraticables, des déviations, pour renforcer les talus effondrés, débiter des branches d'arbres pour que les bus scolaires et les automobilistes puissent circuler en toute sécurité.

CHIFFRES CLÉS

- **260 agents répartis** sur 5 services et 12 centres d'entretien et d'exploitation
- **1 910 km de routes** départementales
- **994 ouvrages d'art**
- **1 051 carrefours** gérés se répartissant en 710 carrefours dans le 92 et 341 dans le 78
- **3 900 points lumineux**
24 000 arbres d'alignement
- **Dépenses en 2024 :**
 - Budget fonctionnement EPI : 12,14 M€
 - Budget investissement CD 92 : 22,03 M€
 - Budget investissement CD 78 : 19,44 M€

Les routes sont des infrastructures clés de notre territoire qui permettent au quotidien le déplacement des personnes et des marchandises à l'intérieur de nos deux départements, et l'accès à la capitale.

La mission d'exploitation et d'entretien de ce réseau de près de 2000 km est donc un enjeu

majeur et quotidien pour que les automobilistes, les bus de transport en commun, les camionnettes d'artisans, les poids lourds de livraison, mais aussi les vélos et les piétons puissent circuler.

C'est ainsi la mission quotidienne des 271 agents dédiés à la voirie qui effectuent à la fois cette activité courante et doivent également être présents pour la gestion d'événements exceptionnels dont 2024 a été particulièrement riche (fermeture de l'A13 au printemps, Jeux Olympiques et Paralympiques en été, catastrophe naturelle en automne).

2024 aura été marquée également par deux contrôles, de la Chambre régionale et de la Cour des comptes, qui ont mobilisé les équipes pour fournir à l'administration des données détaillées sur les 5 dernières années d'activité. Et en parallèle de cette activité intense, le projet de création d'un syndicat mixte ouvert dédié à la voirie s'est concrétisé avec une bascule opérationnelle effective depuis le 1^{er} janvier 2025.

2. Une montée en puissance de l'ingénierie de l'entretien

Les programmes d'investissements récurrents

Les équipes d'ingénierie assurent également la maîtrise d'œuvre des opérations d'investissements récurrents des deux départements, portant sur des programmes pluriannuels de sécurité routière, d'amélioration des équipements, et de renforcement des chaussées et des ouvrages d'art.

La proposition précise de ces investissements est effectuée par les équipes centrales sur la base d'auscultations et de relevés des équipes de terrain (état des chaussées, usure des équipements, accidentologie). Un travail d'ingénierie a été ainsi développé sur la base d'auscultations haut rendement et d'une technologie de programmation permettant de cibler l'effort d'intervention sur les zones les plus dégradées selon des modalités optimisées.

Les principaux programmes pluriannuels d'investissements récurrents par Département :

2024	CD78	CD9
Sécurité routière	1,13 M€	1,93 M€
Amélioration des équipements/signalisation récurrente	1,32 M€	0,46 M€
Renforcement des chaussées et ouvrages d'art	5,72 M€	10,38 M€





Travaux sur le carrefour RD14/Quai Albert JOLY à Meulan-en Yvelines

Ces services sont également activés sur certaines opérations d'aménagement comme l'opération de la RD14 à Meulan-en-Yvelines.

Au-delà de ces opérations, les équipes d'exploitation sont sollicitées pour donner leur avis de gestionnaire de la voirie sur tous les projets de travaux routiers, de travaux de ligne de Tramway, de constructions bâtimentaires qui impacteraient provisoirement ou définitivement l'usage des routes départementales. En 2024, c'est le cas des opérations de rénovation du tramway T2 à Saint-Cloud (maitre d'ouvrage RATP) que les équipes ont accompagnées pour une meilleure gestion des phasages de travaux.

L'enjeu de sécurité routière

Le service interdépartemental de la voirie a poursuivi son travail d'analyse et de diagnostic des circulations sur le réseau routier départemental au travers de l'observatoire de la sécurité.

Ce travail mené sur la base des informations transmises par les forces de l'ordre permet d'identifier les enjeux et s'insère dans l'actualisation du document général d'orientation (DGO 2023-2027) décliné par les services de l'Etat à l'échelon départemental.

Les priorités d'action retenues par les Départements sont identifiées selon différents critères faisant l'objet de diagnostics établis sur les bases de données multiformes :

- accidentologie ;
- signalement de communes, d'usagers ou des forces de l'ordre ;
- identification d'anomalies (aménagements, dysfonctionnements, mauvaise prise en compte d'exigences techniques, évolutions normatives) ;
- étude des comportements d'usagers.

Des programmes d'interventions sont proposés annuellement aux Départements afin de répondre aux problèmes d'aménagement, aux difficultés de perception de la voie, ainsi qu'à l'amélioration de la prise en compte de toutes catégories d'usagers.

Les opérations suivantes ont été menées en 2024 :

- aménagement de sécurité RD 106 rue de Colombes à Courbevoie,
- réaménagement du carrefour le Romainville RD 195 Magny-les-Hameaux,
- sécurisation de l'accès collège RD 308 à Poissy,
- sécurisation des RD 407 et RD 985 en agglomération de Ville d'Avray,
- aménagements de sécurité RD 200 Gommecourt,
- sécurisation de l'entrée d'agglomération RD 45 Les Alluets-le-Roi,
- expérimentation du dispositif de sécurisation traversée piétonne RD 74 Fontenay-aux-Roses.

Agir pour développer la mobilité douce

Plusieurs opérations ont été menées spécifiquement sur l'amélioration des infrastructures pour les modes doux (cyclistes, piétons...) :

- aménagement de bandes cyclables RD 911 pont d'Epinay à Gennevilliers,
- parachèvement d'une piste cyclable RD 190 Limay,
- création d'une piste cyclable RD 907 Saint-Cloud-Boulogne-Billancourt...

Une expertise reconnue en ouvrage d'art

En matière de travaux, un travail important a été mené pour la préparation et l'accompagnement des

opérations stratégiques sur les secteurs de Sèvres, Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt.

- Réhabilitation du pont de Sèvres (RD 910), réparation des appuis ;
- Reprise de l'étanchéité du pont de Saint-Cloud (RD 907) entre Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt.

La gestion du domaine public

Chaque Département reste propriétaire de son domaine public et définit sa propre politique de gestion. Toutefois, les équipes voirie de l'EPI en assurent la mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, les services administratifs de la voirie sont chargés de délivrer les autorisations d'occupation et d'établir les documents nécessaires à la perception des redevances associées. Le volume de recettes appelées s'élève en 2024 à 941 313 € pour le CD 78 et 2 761 981 € pour le CD 92.

Zoom sur l'innovation et le développement durable

En matière d'impact environnemental, l'utilisation de matériaux recyclés et basse température a été privilégiée et permet de dépasser les seuils prescrits par les normes en vigueur.

Sur le territoire des Hauts-de-Seine, en 2024 :

- Taux moyen de matériaux recyclés : 31 %
- Taux de fabrication avec des températures abaissées : 72 %

Sur le territoire des Yvelines, en 2024 :

- Taux moyen de matériaux recyclés : 27 %
- Taux de fabrication avec des températures abaissées : 62 %

Par ailleurs, le service interdépartemental de la voirie s'attache à mener, via des bureaux d'études et partenaires techniques, un travail d'ingénierie poussé, permettant d'optimiser les conditions d'entretien et d'exploitation des routes afin d'apporter un service de qualité aux usagers.

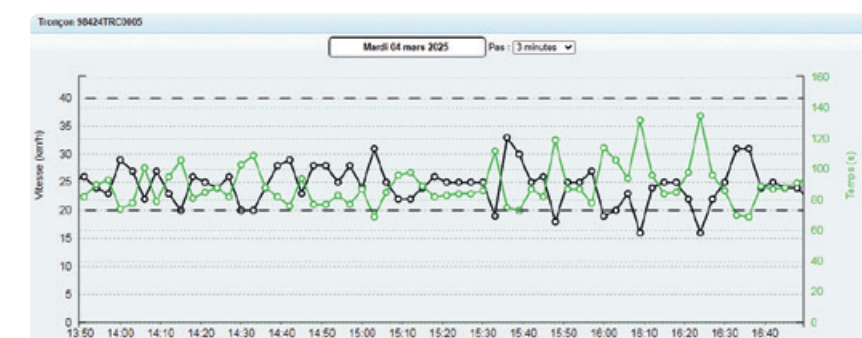
Parmi les actions menées en 2024 figurent en particulier :

- L'utilisation de données issues de véhicules connectés afin d'améliorer la connaissance du trafic (vitesse, temps de parcours). Cette nouvelle source de données contribue à optimiser la gestion des feux tricolores ainsi que l'information dédiée aux usagers via les panneaux dynamiques implantés sur le réseau routier.



Réaménagement du carrefour le Romainville RD 195 à Magny-les-Hameaux

- Des expérimentations, ont également été menées en laboratoire au niveau du PC Siter afin de coupler ce type de données avec des applicatifs basés sur l'IA, développés par des start-ups franciliennes.
- 2024 aura également été l'occasion de tester de nouveaux matériels innovants, tels que des caméras solaires par exemple, permettant des déploiements rapides sur des zones à fort enjeu de régulation pendant des phases évènementielles.



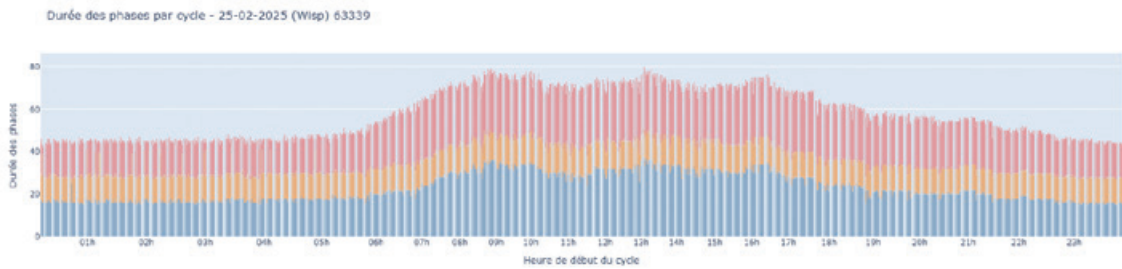
Travaux RATP sur T2 et installation de pistes cyclables sur le pont de Saint-Cloud

3. La gestion des événements exceptionnels de 2024

Cette année 2024 a également été marquée par des événements exceptionnels qui ont particulièrement sollicité les compétences de gestionnaire de voirie. Du 19 avril au 24 juin, la fermeture de l'A13 a fortement perturbé la circulation routière dans tout l'ouest parisien. Les équipes du service de voirie interdépartemental ont prêté main forte aux équipes de la DIRIF, et assuré autant que possible le report du trafic sur le réseau secondaire des départementales.



Pa voluptiusa nonseque num voloris et moluptas ut aperis exces



Us aut iditiis mil ma nis et, occulpa debissenis



Us aut iditiis mil ma nis et, occulpa debissenis



Us aut iditiis mil ma nis et, occulpa debissenis

Ainsi, les RD 307 et RD 907 ont été particulièrement impactées par ces mesures, ainsi que globalement tout le réseau ouest parisien, entre Saint-Cloud, Sèvres, ainsi que dans les Yvelines jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se sont déroulés du 26 juillet au 11 août 2024, pour la première phase, et du 28 août au 6 septembre 2024, pour la seconde phase.

Des épreuves sportives sont intervenues sur quatre sites yvelinois (Château de Versailles, Vélodrome de Montigny-le Bretonneux, Colline d'Elancourt et Golf de Guyancourt) et deux sites alto-séquanais (Stade Yves-du-Manoir à Colombes, Paris La Défense Arena à Nanterre), ainsi que sur des territoires des deux Départements pour les épreuves sur route (cyclisme et marathon).

Les routes départementales ont ainsi été mobilisées pour permettre l'acheminement des participants depuis le village des athlètes, des accrédités et des spectateurs, ainsi que pour le déroulement des courses sur route.

Plusieurs voies départementales ont constitué donc des itinéraires olympiques et paralympiques, qu'il convenait d'adapter aux modalités de déroulement des épreuves.

Le service interdépartemental était engagé depuis 2022 dans la préparation de cet évènement et avait particulièrement la charge de configurer le dernier kilomètre entre le réseau structurant et les sites olympiques.

De nombreuses réunions ont été menées depuis 2021 avec les partenaires (les Préfectures, Paris 2024, Solideo, DRIEAT) afin de préparer cet évènement.

Plusieurs opérations d'aménagements « en héritages » ou temporaires ont été réalisées :

- RD10 Versailles – réaménagement de l'accès PIR de Saint-Cyr ;
- RD 912 Jouars-Pontchartrain-Plaisir – aménagement de pistes cyclables ;
- RD 7 Saint-Cyr-l'Ecole – requalification d'axe et aménagement de pistes cyclables ;
- Avenue Pierre de Coubertin à Colombes – amélioration des abords du stade Yves-du-Manoir ;
- RD993 boulevard circulaire La Défense-Puteaux-Courbevoie – création d'une voie réservée et réaménagement de pistes cyclables.

Le travail intervenu avec les services de l'Etat a permis de préciser les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de cet événement :

- restrictions de circulation autour des périmètres ;
- précision des organisations en lien avec les forces de l'ordre et des communes sur les espaces publics ;
- question de la pré-signalisation et des dispositions en approche des périmètres encore imprécis ;
- épreuves cyclistes du 29 juillet au 4 août ayant nécessité la sécurisation d'environ 200 km de routes.

La mobilisation estivale exceptionnelle des équipes pour les JOP

Durant l'été, l'EPI 78-92 a mobilisé près de 100 agents, représentant 2 894 heures réalisées hors cycle normal de travail et 182 semaines d'astreintes cumulées, pour assurer les interventions et aménagements nécessaires aux événements, tout en maintenant le service aux usagers.



Création d'une voie réservée et réaménagement de pistes cyclables

4. Les contrôles de la Chambre régionale et de la Cour des comptes

La Chambre régionale des comptes Île-de-France a réalisé à partir de mars 2024 un contrôle de la politique routière du Département des Yvelines, basée sur l'activité depuis 2015.

Dans ce cadre, les équipes voiries de l'EPI ont été sollicitées afin d'apporter l'éclairage sur les données et l'organisation liées aux activités de gestion, exploitation, entretien et maintenance du réseau départemental.

Les conclusions du magistrat retranscrites dans le rapport d'observations définitives confirme un diagnostic positif, relevant les « initiatives innovantes » pour l'exploitation du réseau routier, notamment pour « la régulation des flux par les feux tricolores » et son « suivi effectif et régulier » dont le « rythme satisfaisant » permet de conclure au « bon état » du patrimoine routier.

Concernant les conclusions liées aux activités de l'EPI, les recommandations sont encourageantes pour les actions en cours :

- Identifier et chiffrer les opérations d'entretien et de requalification des ouvrages d'art. Avec l'appui des experts de l'EPI, ce diagnostic et la préparation d'un programme de rénovation associé sont déjà initiés.
- Connaître et suivre le coût de la politique routière. Le rapport souligne que la création du syndicat mixte ouvert de la voirie permettra une identification des « coûts réels liés à la gestion courante, curative et préventive des routes départementales ».
- Concentrer le soutien financier aux communes sur des objectifs stratégiques. L'ouverture des prestations du syndicat mixte aux communes sera là aussi un moyen efficace d'aider les communes.

Un second contrôle a débuté en septembre 2024 concernant les activités liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, auquel les équipes voirie de l'EPI ont largement contribué. Le rapport définitif devrait être établi prochainement.

5. Les perspective 2025 : création de « Seine et Yvelines Voirie »

L'activité exploitation et entretien de la voirie, compétence obligatoire des départements, a été confiée à l'EPI en 2017. Le succès de la mutualisation de ces services se mesure par l'optimisation des dépenses (assiette de marchés), la mise en commun des moyens matériels (PC SITER) et humains (centre d'expertise ouvrage d'art).

Forts de ce constat, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont décidé de donner un nouvel élan à cette activité en créant un syndicat mixte ouvert (SMO) avec deux objectifs :

- Simplifier la gouvernance : le comité syndical est constitué de 10 membres élus titulaires et 10 suppléants.
- Ouvrir les prestations aux communes qui souhaiteraient adhérer.

Par la délibération des statuts (en janvier et mars 2024), et par arrêté préfectoral du 18 octobre 2024, le nouvel opérateur dédié à la voirie « Seine et Yvelines Voirie » a ainsi été créé. Les deux comités d'installation des 6 et 28 novembre, ainsi que le transfert des 80 marchés et le transfert de l'ensemble des agents a permis au 1er janvier 2025 le transfert opérationnel de cette activité.

B. Le service interdépartemental des Agréments et des Adoptions renforce son offre de services modernisée afin de mieux accompagner les familles ainsi que les enfants en situation d'adoption

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont organisés pour apporter une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de raréfaction des enfants adoptables, par la création d'un service interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) au 1^{er} janvier 2017.

Le 21 février 2022, le Parlement a adopté une loi relative à l'adoption qui a modifié plusieurs dispositions encadrant le parcours de demande d'un agrément en vue d'adoption d'une part (définition

d'un écart d'âge maximum de 50 ans entre l'adoptant et l'adopté], obligation d'une formation préalable à toute demande d'agrément, mais également le parcours de vie des enfants Pupilles de l'Etat (notamment obligation de la réalisation d'un bilan médico-psycho-social dès l'entrée dans le statut).

Le Service interdépartemental est en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, encore dans

France pour un enfant avec un projet d'adoption particulier.

Par ailleurs, la forte diminution de l'adoption internationale depuis la crise sanitaire en 2020 perdure et se cumule avec les effets de la loi du 21 février 2022, qui rend illégales les adoptions internationales menées sans opérateur, ce qui réduit à 19 la liste des pays dans lesquels les candidats peuvent engager des démarches, contre 27 en amont de l'adoption de la loi.



l'attente de certains décrets d'application, mais également dans le cadre de groupes de travail sur la mise à jour de la Base de données nationale adoption (BDNA), outil informatique rendu obligatoire pour les Départements, par la loi, afin de permettre une mutualisation des informations concernant les titulaires d'un agrément (dans le respect du RGPD) et de contribuer à fluidifier la recherche de famille en

En parallèle, le profil des enfants concernés par un projet d'adoption évolue et ils sont en majorité à besoins spécifiques, soit du fait de leur âge (au-delà de 6 ans) et porteurs de troubles ayant un impact sur leur quotidien. Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des candidats dans leur projet d'adoption ont été ajustées pour permettre de rapprocher les projets parentaux des besoins des



enfants et maximiser les chances de trouver pour chaque enfant, avec un projet d'adoption, des candidats préparés et solides.

Dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, le travail de repérage des enfants nécessitant une évaluation de leur statut juridique permettant de les faire entrer dans le statut de Pupille a également continué à porter ses fruits. La Responsable du SIAA siège au sein de chacune des CESSEC des deux départements.

1. L'évaluation et l'accompagnement des agréments et des kafalas

En 2024, 11 réunions d'information collectives, chacune ouverte aux alto-séquanais et aux yvelinois, ont réuni 518 participants représentant 313 dossiers potentiels (176 alto-Séquanais et 137 yvelinois), soit une diminution de 7% par rapport à 2023.

Ce temps de présentation du contexte de l'adoption nationale et internationale est la première étape obligatoire pour tout candidat à l'agrément avant l'enregistrement de sa demande. La loi de 2022 prévoit que ce préalable à toute demande d'agrément devienne une formation et non plus une information. Le travail va s'engager courant 2025 avec la Direction générale de la cohésion sociale afin de définir les modalités de cette formation.

À l'issue de ces réunions, 128 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts au service interdépartemental des agréments et des Adoptions : 72 par des alto-Séquanais et 56 par des yvelinois.

Au global, le nombre de demandes d'agrément a diminué de 15 % par rapport à 2023, en baisse de la même façon pour les Hauts-de-Seine que pour les Yvelines.

Au cours de l'année, 125 agréments en vue d'adoption ont été délivrés dont 57 par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et 68 par le Président du Conseil départemental des Yvelines.

Sur la période, 35 candidats se sont vu délivrer une décision de refus d'agrément (21 % des décisions, 21 Hauts-de-Seine et 14 Yvelines), contre 21 l'année précédente (14 % des décisions, 9 Hauts-de-Seine, 12 Yvelines).

Depuis 2024, les candidats sont informés, en amont de la transmission de leurs rapports d'évaluation, lorsque ceux-ci sont défavorables afin qu'ils puissent se préparer à leur lecture. Il leur est également proposé un temps d'échange avec la chef de service ou la responsable d'équipe psycho-sociale, visant à expliciter les motifs des avis défavorables et éclairer le candidat sur les différentes possibilités qui lui sont ouvertes pour la suite. Une majorité de candidats concernés se sont saisis de cette proposition et ce sont 56 entretiens qui ont eu lieu sur le seul second semestre 2024. Une majorité de ces candidats a ensuite décidé de demander une nouvelle évaluation, qui a abouti, pour certains, à un avis favorable.

Au 31 décembre 2024, le Service interdépartemental comptait 441 candidats détenteurs d'un agrément valide, célibataires ou en couple (234 alto-Séquanais et 207 yvelinois), soit 1 % de plus qu'au 31 décembre 2023.

2. Une offre de service après la délivrance de l'agrément

Le service propose un accompagnement après obtention de l'agrément, dont les modalités, tant sur les plans administratifs que socio-éducatifs ont été revues en 2022-2023.

Des réunions thématiques centrées sur les enfants Pupilles de l'État

Depuis avril 2023, des réunions thématiques sont systématiquement proposées aux candidats titulaires d'un agrément. Elles ont pour objectif de présenter très concrètement aux candidats les différentes modalités d'entrée dans le statut de Pupille de l'Etat (délaissement parental, remise volontaire par le parent, orphelinage, accouchement dans le secret), de leur décrire le parcours de vie et les besoins particuliers d'un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les enjeux lors de leurs

éventuelles consultations de dossier afin d'accéder à leurs origines.

Ces réunions sont plébiscitées par les candidats, qui y trouvent de la visibilité sur ce que vit un enfant avant d'être adoptable et sur la réalité de l'accompagnement, ce qui peut amener certains à modifier leur agrément pour l'ouvrir sereinement à un enfant plus âgé qu'initialement, et permettre de maximiser les chances de trouver une famille adoptive solide, pour chaque enfant, avec un projet d'adoption.

En 2024, 20 réunions sur ces thèmes (7 sur le statut de Pupille animées par la Responsable d'équipe psycho-sociale ; 7 sur le parcours de vie de l'enfant à l'ASE animées par un binôme de référents socio-éducatifs ; et 6 sur le contenu du dossier animées par un binôme référent socio-éducatif / psychologue), ont été organisées qui ont réuni 325 candidats titulaires d'un agrément.

Le nombre de participants est en nette diminution par rapport à 2023 puisque c'était l'année du lancement de ces réunions, qui ont mobilisé la majorité de nos candidats titulaires d'un agrément. En 2024, cet effet « rattrapage » était arrivé à son terme, les participants ont été les candidats se voyant délivrer un agrément au cours de l'année 2024.

Un nouveau thème est en cours de finalisation, portant sur l'apparement, ce temps de rencontre entre l'enfant et son/ses futur(s) parent(s) adoptif(s). Ce sujet était plébiscité dans les questionnaires anonymes renseignés par les participants à l'issue de chacune des réunions. Cette nouvelle réunion sera proposée aux candidats d'ici la fin du premier semestre 2025.

Un accompagnement à la préparation des démarches à l'international

Concernant l'accompagnement administratif, 29 candidats à l'adoption internationale ont été reçus par l'une des deux correspondantes départementales de l'Agence française de l'adoption (AFA) au sein du service interdépartemental, dans le cadre de leur mission d'information et d'appui à la constitution des dossiers.

La forte diminution de l'adoption internationale depuis la crise sanitaire en 2020 perdure et se cumule avec les effets de la loi relative à l'adoption

adoptée le 21 février 2022, qui rend illégales les adoptions internationales menées sans opérateur, ce qui réduit à 19 la liste des pays dans lesquels les candidats peuvent engager des démarches.

Actualisation des projets au cours des 5 ans de validité de l'agrément

Dans le cadre des 5 ans de validité des agréments, 137 actualisations de projet (75 pour les Hauts-de-Seine et 62 pour les Yvelines) ont été réalisées, dans la continuité de celles réalisés en 2023 (+37%). Ces entretiens (suivis d'un rapport) permettent d'actualiser les éléments d'information, et d'évaluation, du projet du candidat suite à un changement majeur telle qu'une naissance, une séparation, l'arrivée d'un(e) conjoint(e), un déménagement, ou encore lorsque le candidat souhaite faire évoluer le profil de l'enfant qu'il désire adopter (âge, origine, état de santé).

Une actualisation est systématiquement menée avant la fin de la deuxième année de l'agrément du candidat (50 candidats rencontrés) qui répond à une obligation légale.

À compter de mi-2024, une actualisation annuelle aux 3 et 4 ans de l'agrément a été mise en place, afin de renforcer le suivi et la lisibilité du projet du candidat pour les instances devant décider du choix d'un parent adoptif pour un enfant.

En complément, le service mène également, depuis cette même période, immédiatement après la délivrance de l'agrément, une actualisation



spécifique pour les candidats ouverts à un accueil d'enfant de 2 ans ou plus porteur de troubles ayant un impact sur son quotidien, ainsi que pour ceux ouverts à un enfant de 5 ans ou plus.

Ce sont 47 candidats correspondant à ces critères qui ont bénéficié de cette actualisation spécifique en 2024 (26 Hauts-de-Seine et 21 Yvelines). Cela renforce notre capacité à repérer des candidats alto-séquanais ou yvelinois adaptés aux besoins des enfants Pupilles pour lesquels des projets d'adoption doivent être mis en place chaque année, au lieu de recourir à une recherche de candidats d'autres départements.

Évaluation des projets de kafalas

Le Service interdépartemental instruit également les demandes d'évaluation sociale dans le cadre des projets de Kafala, mesure s'assimilant à une délégation d'autorité parentale dans les pays prohibant l'adoption. En 2024, 36 évaluations ont été assurées (22 Hauts-de-Seine et 14 Yvelines), dont 21 à destination du Maroc et 15 de l'Algérie.

Depuis juin 2024, sur demande du Ministère de la Justice, autorité centrale pour les kafalas marocaines, il ne sera plus procédé aux évaluations des projets sur saisine du Ministère, et non plus sur demande des usagers. Cela a pour conséquence une diminution des évaluations réalisées (40 pour le Maroc en 2023 contre 31 en 2024), puisqu'elles ne débutent désormais que lorsque le dossier du candidat est retenu par les autorités marocaines avec un enfant identifié.

Évaluation des enfants Pupilles de l'état

Le SIAA assure également la réalisation des bilans psycho-sociaux des enfants admis Pupilles de l'Etat,

afin de préconiser au Conseil de famille l'orientation la plus adaptée à ses besoins : adoption, parrainage, maintien de placement...

Le Service interdépartemental assure la coordination des bilans médico-psycho-sociaux menés pour tous les enfants entrant dans le statut de Pupille de l'Etat, finalisés dans la majorité des situations dans les 6 mois suivant la demande du Conseil de famille en charge du suivi de l'enfant.

Les éléments sociaux sont transmis par le référent de l'enfant au sein de son lieu de placement et de son service gardien (Service départemental d'accueil familial principalement).

L'évaluation psychologique est assurée directement par les psychologues du SIAA, elle aboutit à une préconisation de projet de vie pour l'enfant, soumise à décision du Conseil de famille. Ce projet de vie, s'il n'est pas une adoption pour des raisons bien identifiées, peut être un parrainage, un accueil durable et bénévole, ou un maintien dans son lieu d'accueil.

En 2024, 53 enfants (21 Hauts-de-Seine, 32 Yvelines) ont bénéficié de ce bilan, soit 15 de plus qu'en 2023, et 8 demandes d'adoption d'assistante familiale ont été évaluées en parallèle.

3. Les adoptions réalisées

30 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles sur notre territoire :

- 8 enfants en provenance de l'étranger : 6 confiés à des familles adoptives des Hauts-de-Seine et 2 des Yvelines,

- 22 pupilles du Département (8 sur les Hauts-de-Seine et 14 sur les Yvelines) : 6 confiés à des familles adoptives des Hauts-de-Seine et 9 confiés à des familles adoptives des Yvelines (dont 3 étaient les assistantes familiales de l'enfant) et 7 à des familles d'un autre département.

Ces adoptions, qui avaient diminué de moitié entre 2020 (42) et 2021 (21), du fait du contexte sanitaire à l'international, sont remontées et sont stables par rapport à 2023 (29 adoptions).

Les adoptions internationales se stabilisent à un très faible niveau (12 en 2022 vs 7 en 2023 puis 8 en 2024), les adoptions d'enfants Pupilles de l'Etat se maintiennent à un niveau stable à l'année passée et ayant doublé par rapport à 2021 (12 adoptions).

Le travail mené par les services de l'Aide sociale à l'enfance dans le repérage du délaissement parental, en lien avec la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) continue à porter ses fruits et a permis à 35 enfants d'entrer dans le statut protecteur de Pupille de l'Etat pour le seul motif du délaissement parental, contre 17 en 2022 et 28 en 2023.

Au total, ce sont 63 enfants (29 Hauts-de-Seine et 34 Yvelines) qui sont devenus Pupilles de l'Etat cette année, contre 38 en 2022 (17 Hauts-de-Seine et 21 Yvelines) et 65 enfants en 2023 (22 Hauts-de-Seine et 43 Yvelines).

4. La Mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret

Toute femme qui demande lors de son accouchement le secret de son identité peut bénéficier d'un accompagnement psychologique et social de la part du service interdépartemental. Cette mission est assurée par les correspondants départementaux du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles au sein du Service interdépartemental.

En 2024, le Service interdépartemental des agréments et des adoptions a été contacté concernant 14 situations d'accouchement dans le secret, parfois en amont de la naissance pour des entretiens préalables permettant d'informer la future mère des

différentes possibilités de prise en charge si elle souhaitait garder l'enfant, ou des conséquences d'une décision d'accoucher dans le secret, pour elle et pour l'enfant. Elle est également invitée à laisser des éléments d'information à l'attention de l'enfant dans un recueil de renseignements versé au dossier de l'enfant.

En 2024, comme en 2023, ce sont 14 enfants qui sont nés dans le cadre d'un accouchement dans le secret (10 Hauts-de-Seine et 4 Yvelines). Tous ont été admis en qualité de Pupille de l'État, à l'exception de 4 enfants pour lesquels leur mère de naissance s'est rétractée dans le délai légal de 2 mois et les ont reconnus.

5. L'accès aux origines

Les 6 psychologues du Service interdépartemental sont mises à disposition pour accompagner, si elles le souhaitent, les personnes qui ont été adoptées et viennent consulter leur dossier d'accès aux origines au Département. Elles ont accompagné 14 personnes en 2024 (9 Hauts-de-Seine et 5 Yvelines), contre 10 en 2022, et 18 en 2023.

Depuis 2022, le Service interdépartemental assure la préparation juridique et administrative des dossiers pour les adoptés alto-séquanais qui demandent à consulter leur dossier.

6. Les perspectives

Le SIAA poursuit sa participation à la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) de chacun des deux départements. Cette instance consultative et interinstitutionnelle, au sein de laquelle siègent également des magistrats, a pour mission d'évaluer la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en risque de délaissement parental afin de repérer les enfants dont le statut doit évoluer, vers celui de Pupille de l'Etat notamment. C'est un outil important dans l'appui aux services sociaux de territoire pour le repérage des enfants dont le statut doit être modifié pour correspondre à leur réalité de vie.

Le service est également mobilisé dans le travail mené avec le GIP France Enfance Protégée dans la redéfinition et le déploiement de la nouvelle base de données nationales de l'adoption (BDNA), en tant que Départements pilotes.



© Shutterstock



Vue des tombes de l'âge du Bronze découvertes à Épône (Yvelines) [© Benjamin Van den Bossche, SYA, 2024].

C. Le service interdépartemental d'archéologie a poursuivi le développement et la valorisation de son activité dans le cadre de la création du syndicat mixte Seine et Yvelines Archéologie

Le Syndicat mixte ouvert «Seine et Yvelines Archéologie» (SYA) a été créé en octobre 2023 afin d'exercer la compétence d'archéologie préventive pour le compte des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Opérateur habilité par arrêté ministériel, SYA s'est substitué à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine vers lequel avait été transférée cette compétence en août 2016. Conformément aux dispositions de ses statuts, SYA réalise les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat (diagnostics et fouilles), contribue à la recherche scientifique, et met en œuvre toutes actions relatives à l'inventaire, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique.

1. L'archéologie préventive

Alors même que le nombre de prescriptions archéologiques émanant des services de la préfecture a atteint son niveau le plus bas en 2024, l'activité opérationnelle de Seine et Yvelines Archéologie (SYA) est restée stable par rapport à l'année précédente. Au total, six diagnostics ont été menés à bien, au profit de partenaires publics,

fortement impliqués dans l'aménagement du territoire. Outre les deux Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ce sont aussi l'EPFIF et GPSEO qui ont bénéficié de l'expertise du Syndicat, respectivement à Achères (Yvelines) et Limay (Yvelines).

Les chantiers réalisés au cours de l'année ont concerné plus volontiers le territoire yvelinois. Dans le détail, la mobilisation des ressources s'est quasi exclusivement portée sur les communes du bassin de la Seine aval, où se concentre une part importante de projets structurants pour l'interdépartementalité. Cette répartition est donc avant tout révélatrice de l'engagement de SYA en faveur du développement économique local (Achères, Limay) et de la production d'équipements publics bénéficiant au plus grand nombre (Épône).

À rebours des tendances relevées lors de la séquence 2021-2023, les investigations se sont éloignées des centres-villes. Elles se sont davantage focalisées sur des espaces ruraux et/ou périurbains, réputés pour leur potentiel archéologique élevé. À Achères, l'exploration menée à l'hiver 2024 a concerné une superficie de près de 22 ha, livrant des vestiges allant de la fin de la Préhistoire (Paléolithique) à l'époque contemporaine. Sur ce gisement, l'occupation la plus ancienne est sans doute l'une des plus remarquables.

Elle comprend plusieurs concentrations de silex taillés, préservées sur 2 000 m², dans un contexte de plaine inondable. Cet ensemble de la fin du Paléolithique est d'autant plus important qu'il réactive des questionnements scientifiques qu'avaient suscités les découvertes réalisées à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) il y a une trentaine d'années, en marge de la construction de l'autoroute A 86. À Épône (Yvelines), en amont de la réhabilitation du collège Benjamin Franklin, c'est une nécropole du début de l'âge du Bronze (vers 1 800 avant notre ère) qui est sortie de terre. Les tombes, soigneusement aménagées, abritent des incinérations, selon un modèle complètement inédit, qui bouleverse les connaissances à l'échelle régionale.

Toujours dans le domaine opérationnel, les fouilles préventives occupent une place fondamentale. Près d'un tiers du volume total des moyens humains du Syndicat ont ainsi été consacrés à ce volet en 2024.

Bien évidemment, l'état d'avancement des travaux varie selon les projets, leur ancienneté et leur degré de complexité.

L'année a notamment été marquée par une nouvelle contractualisation, conclue entre le club du Paris Saint-Germain et SYA. Les travaux ont donc repris sur de nouveaux terrains, à Poissy (Yvelines), dans la continuité de ce qui avait été entrepris entre 2019 et 2021. Pendant 2,5 mois, une équipe de cinq archéologues a procédé à la fouille extensive de niveaux paléolithiques, sur près de 1 800 m². L'analyse des vestiges en laboratoire et la rédaction du rapport d'opération à destination de l'État sont en cours. Elles se poursuivront tout au long de l'année 2025 pour un rendu définitif prévu à l'été 2026.

En parallèle, les agents continuent également d'assurer la mise en œuvre des études consécutives à la fouille qui s'est déroulée à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), dans l'enceinte du futur musée du Grand Siècle, entre 2022 et 2023. Ce travail en laboratoire est mené en collaboration avec d'autres partenaires institutionnels, en pointe sur des domaines d'expertise très spécifiques. L'ensemble des intervenants poursuit les investigations avec l'objectif de produire un rapport scientifique complet, soumis à l'évaluation des services du Ministère de la Culture en 2026.

2. La recherche

En 2024, près de 240 journées de travail ont été consacrées aux activités de recherche, soit une augmentation de près de 12 % par rapport au volume exécuté l'année précédente.

C'est notamment dans ce cadre qu'un des agents de SYA s'est associé à une équipe de chercheurs de l'Institut Jacques Monod du CNRS, chargés de pratiquer une analyse comparative à haute résolution des génomes d'individus de la fin du Néolithique (V^e-III^e millénaire avant notre ère), trouvés à Bréviandes (Aube) et Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines).

Les résultats obtenus ont révélé une histoire inattendue, dont la portée dépasse largement les sphères académiques françaises : celle de la dernière étape de la formation du génome européen, toujours présent dans les populations actuelles. Publiée dans la revue Science Advances [<https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.adl2468>], cette étude croisant archéologie et biologie moléculaire a bénéficié d'une

couverture médiatique importante. Elle a surtout confirmé le poids substantiel des métissages qui se sont produits dès le Néolithique dans le Bassin parisien et ses marges. Ces métissages ont joué un rôle prépondérant dans la transformation du génome européen, ce dont témoignent plus particulièrement les restes mis au jour à Saint-Martin-la-Garenne.

3. La coopération internationale

Évaluée et encouragée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis son lancement, la mission de coopération scientifique franco-arménienne, à laquelle SYA contribue sur les plans financier et opérationnel, s'inscrit pleinement dans une politique plus globale, visant à conforter l'influence de la France sur la scène internationale.

À travers les partenariats noués depuis 2017, il s'agit de promouvoir la recherche comme vecteur d'aide au développement, tout en soutenant la formation des scientifiques français et arméniens de demain. À n'en pas douter, les deux gisements d'Ayrum et de Debedavan, dont l'exploration a débuté en 2023, constituent d'excellentes portes d'entrée pour répondre à ces enjeux et aux problématiques scientifiques détaillées lors de la phase de définition du projet.

En dehors de ces deux chantiers, sur lesquels sont désormais concentrés tous les moyens, l'année 2024 a aussi été l'occasion d'accueillir, dans les locaux de l'Institut d'Archéologie et d'Ethnographie d'Erevan (IAE), une délégation d'élus du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Monsieur Georges SIFFREDI, madame Sophie DEVEDJIAN et les



Vue de l'exposition consacrée à l'archéologie française dans le Caucase, présentée au musée national d'Histoire d'Erevan. Au premier plan, les vases exhumés à Ayrum en 2023 [© Levon Aghikyan, IAE, 2024].



Exemple de collections gauloises provenant des deux départements
[© Caroline Kuhar, SYA, 2024]

membres de cette délégation se sont vu présenter les travaux de laboratoire en cours et les premières conclusions, issues des deux dernières campagnes.

Cette mission contribue pleinement à l'enrichissement des collections nationales arméniennes : certaines pièces remarquables d'Ayrum intégreront, dans le courant de l'année 2025, les espaces d'exposition permanente du Musée national d'Histoire de l'Arménie, à Erevan. Un avant-goût des objets sélectionnés a déjà été présenté au public dans le cadre d'une exposition temporaire, inaugurée le 11 décembre 2024, consacrée à l'influence de Jacques de Morgan et de l'archéologie française dans le Caucase.

4. Les collections et la valorisation

Le Service des Collections et de la Valorisation de SYA a été sollicité cette année pour plusieurs événements. Tout d'abord, à l'occasion des 20 ans du bâtiment et en partenariat avec les Archives départementales des Yvelines et le Pôle «Sauvegarde et transmission des Patrimoines » de l'agence départementale Ingenier'Y, une série d'expositions mensuelles autour des collections remarquables des deux départements ainsi que l'exposition « Mémoires partagées » ont été présentées au public afin de valoriser vingt années de missions au service de l'histoire et du patrimoine local. Parallèlement, une campagne photographique de ces collections a été réalisée afin qu'elles puissent être présentées sur le futur site internet de SYA, qui sera prochainement mis en ligne.

Trois communes des Hauts-de-Seine ont également fait appel au service de SYA pour valoriser les métiers autour de l'archéologie et les découvertes récentes

faites à l'occasion des opérations d'archéologie préventive. Des expositions, ateliers et conférences ont pu leur être proposés :

- Juin/juillet 2024 : exposition et ateliers sur le thème du soin et des pathologies à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie et en collaboration avec l'association Le Temps des cerises à Issy-les-Moulineaux ;
- Septembre 2024 : exposition « Regards d'archéologues sur le sous-sol de Châtenay-Malabry », conférence et ateliers à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine et en collaboration avec la Médiathèque de Châtenay-Malabry ;
- Décembre 2024 : conférence, ateliers et exposition « Qu'y-a-t-il sous nos pieds ? » sur les découvertes archéologiques de la fouille de Saint-Cloud, en collaboration avec la ville de Saint-Cloud.

Ces événements grand public ainsi qu'une cinquantaine de projets pédagogiques réalisés auprès des scolaires auront permis de toucher cette année plus de 7 400 bénéficiaires.

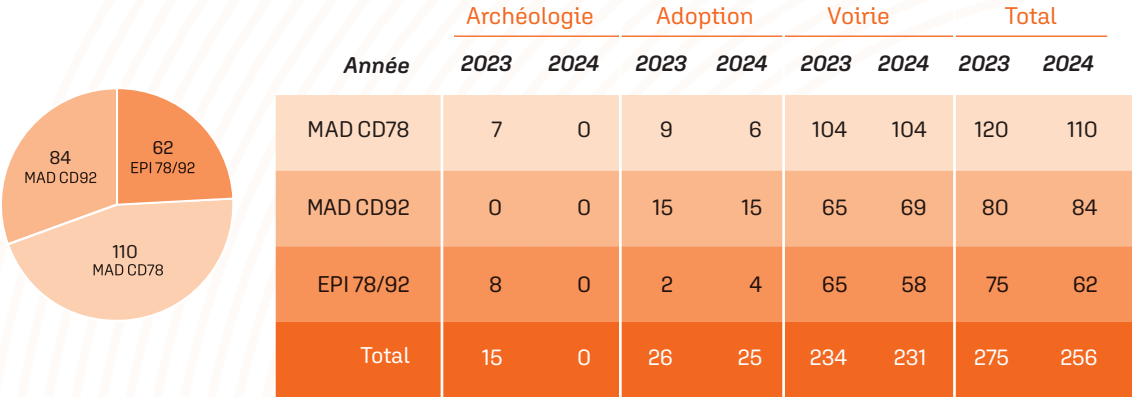


Exposition « Qu'y-a-t-il sous nos pieds ? » à Saint-Cloud
[© Caroline Kuhar, SYA, 2024]

D. Les dépenses de l'EPI diminuent en lien avec la création du syndicat mixte de l'archéologie

1. Les ressources humaines au 31 décembre 2024

L'effectif total de l'EPI au 31 décembre 2024 s'élevait à 256 agents, en diminution par rapport à l'année 2023, comme suite principalement à la création du syndicat mixte de l'archéologie préventive et au départ des 15 agents qui ont intégré Seine et Yvelines Archéologie.



2. Le budget 2024 de l'EPI

- Le budget de l'EPI, en 2024, s'élève à 14 744 K€, en diminution par rapport à 2023. Cette réduction s'explique par :
- le transfert de l'activité archéologie vers un syndicat mixte (SYA) en 2024 justifie cette baisse pour 811 K€.
 - l'EPI a bénéficié d'un financement complémentaire de 3 215 K€ (cession de participations Citalios).

	CD78		CD92		TOTAL		ÉCART	
Année	2023	2024	2023	2024	2023	2024	Total	
Voirie	6 032 999	4 438 112	9 049 498	6 657 1689	15 082 496	11 095 280	- 3 987 216	-26,4 %
Moyens généraux	119 000	99 200	119 000	99 200	238 000	198 400	- 39 600	-16,6 %
Adoption	79 200	94 080	118 800	141 120	198 000	235 200	37 200	18,8 %
s/s total 1 contribution EPI-78/92	6 231 199	4 631 392	9 287 298	6 897 488	15 518 496	11 528 880	- 3 989 616	-25,7 %
s/s total 2 contribution Archéologie	543 547	-	267 717	-	811 264	-	- 811 264	-100 %
Total 1 Contributions	6 774 746	4 631 392	9 555 015	6 897 488	16 329 760	11 528 880	- 4 800 880	-29,4 %
Total 2 Cessions Citalios		1 286 266		1 929 399		3 215 666	3 215 666	
Total 1+2	6 774 746	5 917 658	9 555 015	8 826 887	16 329 760	14 744 549	- 1 585 215	-9,7 %

II. Les structures interdépartementales et les nombreux partenariats permettent d'étoffer et de développer l'offre de services ainsi que les projets des deux Départements

Cette démarche de rapprochement a été entreprise dans plusieurs secteurs, tels que l'aménagement (CITALLIOS), le financement de projets (Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement), le développement territorial et environnemental, le numérique (Seine et Yvelines Numérique), l'innovation dans le domaine de l'environnement (Seine et Yvelines Environnement), le secteur culturel ...



A. Malgré un contexte macroéconomique difficile, CITALLIOS confirme la solidité de son modèle basé sur l'accompagnement des collectivités locales et la diversification de ses activités

En 2024, les tensions économiques et la crise du marché de l'immobilier, constatées depuis 2022, se sont poursuivies.

La baisse des taux d'intérêt et l'effet dynamisant des Jeux Olympiques ont contribué à une légère reprise de

la consommation et des investissements. Cette reprise a néanmoins ralenti en raison des incertitudes des politiques nationales ou internationales.

Dans un contexte de crises multifactorielles qui a démarré en 2020 avec la crise sanitaire, CITALLIOS renouvelle sa performance financière et dégage, pour la quatrième année consécutive, un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2024.

CITALLIOS réalise cette performance alors que ses volumes d'activités baissent suite à la diminution de la demande en lien avec une conjoncture économique morose. En réponse à la baisse des volumes, CITALLIOS a adapté la taille de ses équipes et a mis en place, dès le printemps 2024, un plan de licenciements économiques. Il a porté essentiellement sur les fonctions support ; quant aux ressources opérationnelles, les départs de collaborateurs n'ont pas systématiquement donné lieu à des recrutements mais au recours à des AMO afin de répondre aux pics ponctuels d'activités. Enfin, le plan de licenciement s'est accompagné de la pérennisation de mesures temporaires d'organisation mises en place mi-2023 et consistant à ne pas remplacer certains départs, de fonctions de direction notamment.

Malgré le redimensionnement à la baisse de ses ressources, CITALLIOS a maintenu son niveau de

prestations conformément aux contrats et dans le respect des engagements pris avec ses clients au premier rang desquels les collectivités.

CITALLIOS a aussi renouvelé, en 2024, le niveau de son portefeuille des rémunérations et des honoraires, en s'appuyant sur ses trois axes stratégiques : l'aménagement en concession, l'aménagement hors concession et la promotion immobilière.

En parallèle, CITALLIOS a poursuivi sa stratégie en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec l'atteinte de 93% des objectifs extra-financiers fixés début 2024 et la mise en place d'une trajectoire renouvelée d'ambitions extra-financières, parmi lesquelles la préparation de la CSRD et la réalisation du 1^{er} Bilan Carbone de la société.

En 2024, le nombre d'avis d'appels publics à la concurrence sur le marché de l'aménagement entrant dans le champ de compétence de CITALLIOS (concessions, AMI) s'est élevé à neuf, contre quatre en 2023. CITALLIOS a fait le choix de répondre à six d'entre eux (une dans les Yvelines, une dans les Hauts de Seine, deux en Essonne et deux dans le Val de Marne). Trois consultations ont été remportées par CITALLIOS (en 2024, une dans les Yvelines et une dans le Val de Marne ; début janvier 2025, une en Essonne).

En 2024, les opérations qui ont contribué aux honoraires de CITALLIOS se répartissent comme suit :

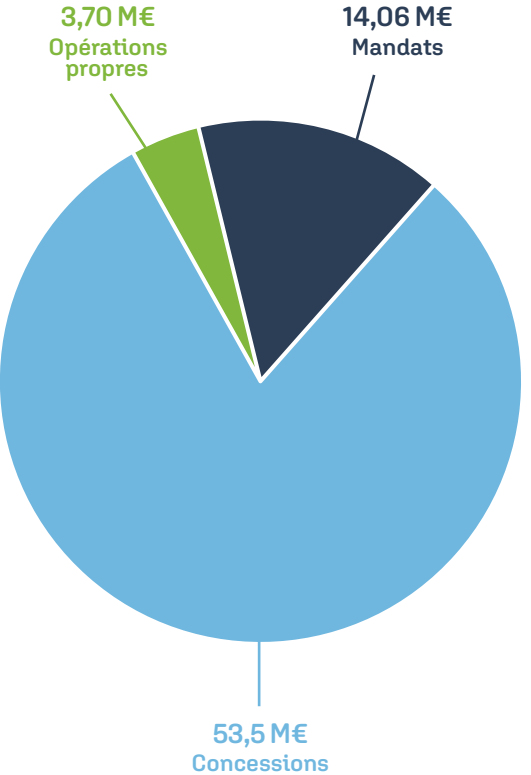
- 23 prestations de services et études
- 21 opérations de concession d'aménagement
- 14 mandats
- 3 opérations menées en propre : aménagement hors concession, valorisation foncière.

En 2024, les dépenses d'investissement réalisées pour l'ensemble des opérations confiées par les clients s'élèvent à 71,3 millions d'euros TTC.

Par activité, les dépenses d'investissement représentent :

- 53,5 M€ pour les concessions
- 14,0 M€ pour les mandats
- 3,7 M€ pour les opérations d'aménagement hors concessions.

Dépenses d'investissements 2024 en M€



Au titre de l'exercice 2024, dans un contexte peu porteur et une conjoncture économique toujours morose, CITALLIOS avait prévu au budget une perte d'exploitation de 1,7 M€. Cette perte a été réduite à -1,4 M€.

L'amélioration provient des rémunérations en provenance des opérations d'aménagement en concession. La clôture des bilans financiers de plusieurs concessions d'aménagement a permis de dégager d'importants bonis, qui ont été partagés entre le concédant et CITALLIOS conformément aux termes des Traités de Concession (TCA).

En parallèle, l'achèvement de certaines opérations de co-promotion a permis la remontée à CITALLIOS des dividendes de ses filiales de co-promotion (SAS Citallios Promotion et Poissy M. Clerc). Conformément aux règles comptables, les dividendes reçus des filiales sont présentés dans le résultat financier.

Ces événements conjugués ont permis à CITALLIOS de dégager en 2024 un résultat net après impôt bénéficiaire malgré une conjoncture défavorable.

B. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine demeurent les principaux contributeurs du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I)

Les Départements sont des acteurs de premier ordre de l'investissement public local en Île-de-France. Depuis plusieurs décennies, ils investissent pour l'amélioration du cadre de vie et le développement de la région. Le fonds d'investissement est alimenté annuellement par tous les Départements membres, en fonction de leur capacité d'investissement et de leur niveau d'épargne nette.



Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental



Le fonds d'investissement s'appuie, depuis sa création au 1^{er} janvier 2019, sur un établissement public interdépartemental, créé par délibération des Conseils départementaux et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Doté de 150 millions d'euros en 2024, le FS2I est administré par un conseil restreint, composé des sept présidents des Départements franciliens. Ce conseil prend ses décisions à l'unanimité.

Principaux contributeurs, les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont respectivement contribué au FS2I à hauteur de 41,4 millions d'euros et de 27,7 millions d'euros au titre de l'année 2024, sur un total de 150 millions d'euros (soit 27% et 18% de la contribution totale).

Conformément aux statuts de l'établissement public adossé au Fonds, celui-ci a vocation à financer tous

les projets d'investissement d'intérêt interdépartemental dans tous les domaines de compétences dévolues aux Départements, sans exclure un examen des projets au cas par cas.

Depuis 2023, les membres du FS2I ont fait le choix d'orienter une part substantielle des financements vers des projets concourant à un objectif de transition écologique via notamment le soutien aux projets de rénovation énergétique et aux procédés de construction durable.

En 2024, près de 90% des montants ont été consacrés à :

- des projets relatifs aux collèges ou à l'enseignement supérieur (48%) ;
- des projets relatifs à la mobilité (41%), c'est à dire à des projets de transports en commun, de routes ou de voies douces.

Une subvention exceptionnelle de 100k€ a été accordée au Département de Mayotte afin de venir en aide au territoire, qui a subi des événements climatiques très intenses en décembre 2024.

Pour l'exercice 2025, les Présidents se sont accordés sur une suspension du fonds avec une redistribution de la réserve à hauteur d'un montant de 7,9 M€.

C. Seine et Yvelines Numérique maintient sa position d'opérateur interdépartemental à la disposition des collectivités alto-séquanaises et yvelinoises en matière de services numériques

Seine-et-Yvelines Numérique est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) chargé de développer les services numériques des territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Créé en 2016, il construit une synergie autour des projets digitaux des Conseils départementaux et des intercommunalités. Il met à la disposition de ses adhérents des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique pour l'éducation et les solidarités, les territoires connectés, la cybersécurité, la dématérialisation, ou encore les systèmes d'information.

En 2024, sur la partie « projets », Seine-et-Yvelines Numérique a parachevé la mise en service de nouvelles zones géographiques couvertes par le système de mobilité SITER dans les Yvelines, sur la base du réseau « SYN'OPTIC ». Le déploiement de l'accès au Très Haut Débit professionnel s'est également poursuivi avec GPS&O. Une nouvelle activité pour le Syndicat a été initiée avec un opérateur public de mobilité, « Seine Park », SPL entre les villes de Clichy-la-Garenne et de Villeneuve-la-Garenne. Enfin, Seine et Yvelines Numérique a pu livrer de nombreux nouveaux sites au Département des Hauts-de-Seine en matière de vidéoprotection bâtiminaire.

Sur le plan interne, après plusieurs années de forte croissance, l'exercice 2024 marque une nouvelle étape dans la structuration humaine, financière et comptable de Seine-et-Yvelines Numérique, rendue nécessaire par le changement de dimension du syndicat, mais aussi par le contexte financier de ses adhérents. À ce titre, le Syndicat a dû s'adapter aux enjeux financiers, tant de son activité, que de son environnement.

En 2024, Les chantiers majeurs portés par le syndicat ont concerné :

- **L'internet des objets, les territoires connectés**
Seine-et-Yvelines Numérique a lancé les premières études pour « l'internet des objets » : portant sur les usages liés au déploiement d'un réseau de capteurs pour collecter des données, afin d'informer les usagers du service publics, de faire des gains dans les consommations de fluides, et de fournir aux élus de meilleures sources pour étayer leurs décisions. À la suite du showroom mis en place à l'occasion de l'Université des Mairies de l'Ouest Parisien 2024 (UMOP), qui a reçu plus 100 visites, de premiers projets pilotes sont attendus en 2025 pour des applications de gestion énergétique des bâtiments, de télérelève de compteur, ou encore de pilotage à distance de l'éclairage public.
- **La centrale d'achats diversifie ses adhérent**
Seine-et-Yvelines Numérique propose depuis 2016 à ses adhérents de bénéficier de conditions préférentielles pour leurs achats numériques, en accompagnement des services de chefferie de projet

du Syndicat. Si le volume global des commandes est en baisse, en conséquence directe des difficultés économiques des collectivités, la centrale d'achat s'est développée en 2024, et compte désormais de nouveaux adhérents, tels que Grand Paris Sud, et comprend dans ses 10 plus importants donneurs d'ordre, le Département des Hauts-de-Seine, les villes de Mantes-la-Jolie, de Courbevoie, de Nanterre, ainsi que de Plaisir.

- **La vidéoprotection sur la voie publique**

Pour répondre à la demande de ses adhérents, Seine-et-Yvelines Numérique a déjà mené plusieurs projets de vidéoprotection destinés à sécuriser l'espace public, avec des solutions modulables qui s'adressent prioritairement au bloc communal. Le SIVUCOP (Verneuil, Vernouillet) a ainsi demandé au Syndicat de se charger d'un projet majeur de vidéoprotection. Le chantier mené pour Carrières-sous-Poissy a été inauguré en fin d'année.

- **Le développement des outils internes**

Seine-et-Yvelines Numérique a engagé des projets structurants et transversaux, avec la mise en place d'un outil de gestion financière et comptable flexible, mais également de nouveaux logiciels en matière de gestion des commandes et d'administration des ventes. L'objectif est de gagner tant en productivité qu'en réactivité, au bénéfice des adhérents.

- **Une collaboration entre syndicats numériques franciliens**

L'année 2024 marque un tournant dans les ressources financières des collectivités locales, durement touchées par la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en même temps que la hausse des dépenses obligatoires, à l'image des dépenses sociales. Dans un tel contexte, les différents syndicats numériques d'Île-de-France se sont rapprochés, afin d'étudier toutes les pistes possibles de mutualisation des projets. Les présidents des 4 syndicats concernés (77, 78/92, 91 et 95), accompagnés de leurs directeurs généraux des services ont constitué un groupe de travail, qui a déjà donné lieu à des mises en commun significatives, tel le déploiement d'un réseau radio uniforme de collecte des données de terrain. D'autres sujets sont en cours d'investigation, notamment sur le sujet de l'Intelligence artificielle.

**D. Seine et Yvelines
Environnement
a développé son
accompagnement destiné à
anticiper les enjeux
environnementaux et paysagers
des projets d'aménagement des
collectivités ainsi que son
expertise en matière de
transition écologique et de
neutralité carbone**

Le Groupement d'intérêt Public (GIP) Seine et Yvelines Environnement (SYE) a été créé le 23 janvier 2018 par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour offrir des solutions de compensation des atteintes à la biodiversité.

Seine et Yvelines Environnement accompagne les collectivités, maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets d'aménagement pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts environnementaux :

- dès la planification (PLUI & programmation), pour maîtriser l'empreinte écologique des projets de manière à éviter les impacts environnementaux ;
- à la réalisation des projets ;
- en accompagnement « amont » des projets, pour réduire les impacts ;
- par la prise en charge des mesures compensatoires des impacts résiduels, qui doivent être anticipées très tôt, sur des sites naturels sélectionnés par BIODIF pour conforter la trame verte et bleue du territoire impacté.

Seine et Yvelines Environnement développe également son expertise en matière de transition écologique et de neutralité carbone.

1. Missions d'Écologie référent

En 2024, le rôle d'écologue référent dans le suivi des chantiers d'infrastructures s'est accentué avec la réalisation de différentes missions confiées au GIP, d'envergures variées.

**Expertises et accompagnement technique ponctuel
pour des réhabilitations d'arbres à fort enjeu écologique**

L'objectif de ces interventions est d'éviter la destruction d'espèces protégées, les Chiroptères lors des abattages. Deux étapes essentielles sont suivies par l'écologue référent SYE afin de réduire le risque de destruction d'individus :



ÉTAPE 1

Diagnostic consistant à un repérage des micro-habitats susceptibles d'abriter des Chiroptères

ÉTAPE 2

Vérification le jour de l'abattage : les cavités sont inspectées par l'écologue afin de vérifier qu'il n'y a pas d'animaux dedans



Vérification d'une cavité grâce à un endoscope



Arbre particulièrement favorable, repéré lors du diagnostic

Un compte rendu de chaque passage est ensuite réalisé par l'écologue. SYE accompagne ensuite la replantation en compensation des abattages réalisés en analysant les typologies existantes sur la zone. De cette analyse découlent des préconisations d'essences locales à planter.

En 2024, le GIP a accompagné les chantiers des tronçons suivants :

- RD7, Saint-Cyr-l'Ecole
- RD 190 - RD 91, Limay
- RD 97, Villepreux
- RD 284, Saint Germain-en-laye



**Chantier de remplacement d'un busage sur la
Flexanville**

Le cours d'eau la Flexanville est un affluent de la Vaucoeurs. Il s'est agi pour l'écologue référent SYE, de cartographier les espèces végétales exotiques envahissantes susceptibles de devoir faire l'objet d'un traitement particulier, de valider le plan d'intervention de l'entreprise travaux sur ces espèces particulièrement sensibles en termes d'impact négatifs sur la biodiversité et à forte capacité à prolifération, si le chantier ne prend pas les bonnes mesures.

SYE a également joué un rôle de conseil (AMO) en relevant la présence d'enjeux faunistiques non-évalués initialement, ce qui a conduit à repenser la méthodologie d'intervention des travaux.



**2. Missions d'AMO en restauration
écologique**

Restauration écologique du Bois de la Cerqueuse

Les équipes de SYE sont intervenus auprès de l'EPI 78/92 dans le cadre d'une mesure d'accompagnement écologique au droit de la RD191- Les Mesnuls / Bois de la Cerqueuse - Les Bréviaires.

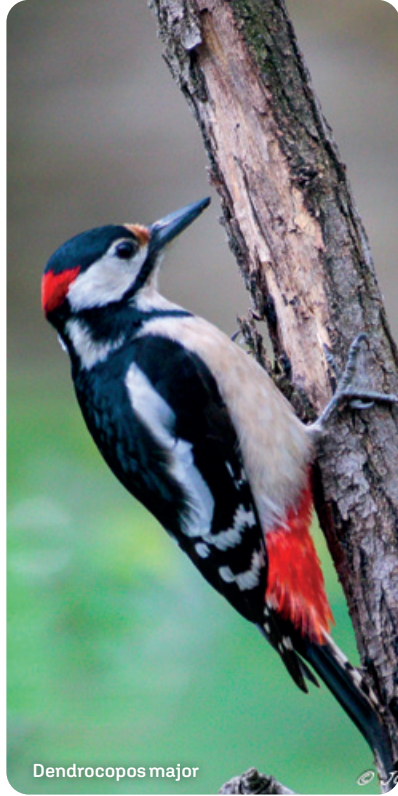
La zone d'intervention a concerné trois secteurs :

- Îlot de sénescence (1,05 ha) : zone en libre évolution favorisant la biodiversité
- Îlot de vieillissement (1,03 ha) : gestion sélective pour conserver les arbres biotopes
- Lisière étagée (600 ml) : plantation de 716 essences locales



Les objectifs écologiques étaient les suivants :

- Restauration d'une mare forestière (500 m²) : habitat pour amphibiens et odonates
- Diversification des habitats forestiers (micro-habitats, bois mort, strates végétales)
- Renforcement des continuités écologiques pour la faune et la flore



Dendrocopos major



Hyla arborea



Polystichum setiferum



Lissotriton vulgaris

Installation de niches et gîtes artificiels

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réhabilitation des alignements de tilleuls de la RD191, quarante dispositifs ont été installés :

- 20 nichoirs pour oiseaux cavernicoles (pics, mésanges, rapaces diurnes)
- 20 gîtes pour chauves-souris arboricoles (pipistrelles, noctules)

3. Intervention de la Brigade d'Entretien des Espaces

Nettoyage des abords de sites olympiques

La prestation confiée par l'EPI a consisté à valoriser les espaces de circulation des visiteurs aux abords de certains sites olympiques, ramasser, puis évacuer en filière dédiée, les déchets de type bouteilles en plastique, papier gras, etc... produits par la fréquentation exceptionnelle des abords de certains de ces sites, ainsi qu'éventuellement procéder à un léger entretien du végétal présent, afin de conserver un état de propreté correspondant au caractère emblématique des espaces.

Cette intervention a été réalisée durant la période du 28 juillet au 11 août. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi des deux semaines concernées et les 3 dimanches de finales. Trois sites ont été concernés : RD 10 – Versailles, RD 912 – Elancourt, et RD 36 – Magny les Hameaux.

Travaux d'entretien des aménagements végétaux le long de la piste cyclable de la RD 190



La brigade solidaire est intervenue sur 6 journées pour procéder à des opérations de nettoyage et de petit entretien des bandes végétalisées le long de la piste cyclable de la RD 190 entre Limay et Issou.

E. Les autres actions interdépartementales en faveur du développement territorial, du développement économique et de l'immobilier

En 2024, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont poursuivi leurs actions communes afin de promouvoir l'attractivité de leurs territoires notamment à travers le partenariat avec l'Institut Paris Region (IPR).

Le partenariat avec l'IPR

Afin de participer pleinement à l'élaboration des visions régionales et métropolitaines à l'échelle de l'Ouest francilien, le Conseil d'administration de l'EPI a approuvé le 6 février 2019 son adhésion à l'Institut Paris Region (IPR) pour conduire un programme d'études annuel sur des problématiques partagées par les deux Départements.

Ces travaux ont pour objectif de contribuer à la construction d'une vision territoriale partagée des dynamiques à l'œuvre sur le territoire interdépartemental. Cette adhésion se décline par des conventions triennales conclues avec l'IPR. La convention 2022-2024 a été pilotée par le Département des Yvelines.

Pour l'année 2024, l'EPI a apporté une contribution à hauteur de 100 000 €.

En 2024, l'IPR a poursuivi l'étude engagée en 2023 sur la précarité énergétique des ménages, notamment en matière de logement et de mobilité. Elle a été restituée fin 2024 avec un objectif de diffusion en 2025.

Les groupes de travail sur les effectifs scolaires ont également été reconduits et permettent aux collectivités d'adapter, dans une démarche prospective ou plus conjoncturelle, les équipements scolaires aux réalités démographiques.

Plus largement, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont marqué leur intérêt pour les axes de travail suivants, proposés dans le cadre du nouveau programme d'études 2024 de l'Institut :

- territorialiser les effets du changement climatique, identifier les solutions ;
- choisir les usages du sol dans un contexte de rareté ;
- concrétiser le polycentrisme inscrit dans le SDRIF-E ;
- accompagner la transformation des modes de vie franciliens ;
- aménager pour développer la qualité de vie en lien avec la nature ;
- nourrir les réflexions sur les fractures franciliennes.

Enfin, l'IPR contribue en tant que partenaire privilégié à la Stratégie d'Innovation urbaine en proposant son éclairage sur les thématiques abordées autour des

transitions territoriales lors des ateliers de l'Innovation urbaine. En 2024, l'Institut est intervenu pour apporter des éclairages sur la saison 4 consacrée à l'accessibilité :



Représentation du chœur interdépartemental « Alice on the rocks », à la Seine Musicale - ©CD92/Julia Brechler

- des espaces publics inclusifs : une accessibilité pour tous [atelier du 05/04/2024] ;
- le logement – données de cadrage et identification des enjeux [atelier du 03/12/2024].

F. Les autres actions interdépartementales culturelles

En 2024, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont poursuivi l'organisation du chœur interdépartemental des collèges. Dispositif exigeant et accessible, le chœur interdépartemental permet aux enseignants et à leurs élèves de développer une pratique chorale exceptionnelle, en offrant à des jeunes provenant de différents collèges l'opportunité de se rencontrer et de vivre une expérience artistique commune inédite.

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont également associés au compositeur Julien

Joubert avec une création aux couleurs des Jeux Olympiques intitulée « Kyniska, la femme olympique », véritable voyage musical à travers la Grèce antique, une ode aux valeurs universelles du sport.

Le jour du concert, le 4 juin 2024, les 245 choristes du Chœur interdépartemental ont été accompagnés par les musiciens de l'ensemble professionnel « Ça part en live » et de vingt danseurs du conservatoire Edgar Varèse de Gennevilliers.

Le projet a été labellisé « Olympiades culturelles ».

CHIFFRES CLÉS

- **245 collégiens**
- **8 chorales** : 4 des Hauts-de-Seine et 4 des Yvelines.
- **10 artistes** professionnels
- **770 spectateurs**
- **50h de pratique chorale par élève** sur l'année scolaire (en chorale et sessions collectives).

III. Les convergences de politiques et de services se prolongent dans le cadre des compétences départementales

A. Les convergences dans le domaine des solidarités se développent dans le secteur de l'enfance, de l'autonomie et de l'insertion

1. Le Service unifié des modes d'accueil de la petite enfance

Entrepris depuis plusieurs années, le rapprochement des services compétents des deux Départements en matière d'accueil de la petite enfance permet la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions conjointes encore pour 2024 :



© Istock

- Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'actualisation des référentiels métier interdépartementaux d'agrément et de contrôle

des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et d'agrément et de suivi des assistants maternels se poursuit pour une mise à disposition actualisée et régulière auprès des professionnels des équipes dédiées des deux Départements. Cela a été particulièrement nécessaire en 2024 afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires émanant de la loi Plein Emploi sur le volet EAJE notamment, dont différents textes d'application étaient encore attendus fin 2024.

- Les portails départementaux à destination des assistants maternels sont toujours déployés sur les deux Départements. Ils leur permettent de télédéclarer en ligne un certain nombre d'informations à destination des services départementaux et de renforcer l'attractivité de leur métier (géolocalisation, horaires d'accueil et disponibilités, projet d'accueil). Par ailleurs, ils permettent également aux parents de trouver l'assistant maternel répondant le mieux à leurs besoins.
- Le secteur de la Petite Enfance est toujours en tension et nécessite de renforcer l'attractivité des métiers. Ainsi, plusieurs leviers ont été activés, cette année encore, en faveur de la promotion du métier d'assistant maternel :
 - La création en fin d'année 2024, en lien avec le GIP Autonomy, d'une plaquette de présentation et de valorisation du métier d'assistant maternel commune aux deux Départements. Cette plaquette sera notamment utilisée dans le cadre des Pôles d'Orientations consacrés à la découverte des métiers en tension déployés par le GIP Activity en 2025 sur les territoires.
 - La création de la plateforme expérimentale « ma solution métier » visant à présenter de manière interactive aux personnes en recherche d'emploi le métier d'assistant maternel, en participant à des entretiens individuels ou collectifs organisés par des professionnels départementaux de l'agrément

ou des pairs. Cette création était toujours en cours fin 2024.

- La poursuite des actions de sourcing et d'accompagnement des candidats au métier d'assistant maternel en lien avec les agences interdépartementales Activity et Autonomy, dont le déploiement très opérationnel interviendra début 2025, avec le lancement d'un parcours d'information et d'accompagnement facultatif des candidats au métier d'assistant maternel de 350 heures, associant un socle de connaissances sur le développement de l'enfant, la contractualisation avec les parents, ou encore le renforcement de la maîtrise de la langue française notamment. Il est à noter que ce dispositif particulièrement volontariste, mis en place dans les deux Départements, donnera lieu à une évaluation pour en mesurer l'efficacité.
- Enfin, l'accompagnement des assistants maternels en exercice constituant une priorité départementale, leur accompagnement professionnel allant au-delà du simple contrôle se poursuit et se renforce par des actions diverses concourant toutes à la professionnalisation du métier (partenariats avec les Relais Petite Enfance, diffusion de supports...). Ainsi en est-il tout particulièrement de l'élaboration en cours de « fiches santé » qui seront prochainement diffusées aux assistants maternels des deux Départements pour les accompagner plus efficacement dans leurs pratiques quotidiennes.

2. Les convergences dans le domaine de la santé et de l'aide sociale à l'enfance

a. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme

Le FAM de Becheville a été créé en octobre 2021, dans le cadre d'une décision concertée des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines afin d'apporter une offre supplémentaire, à destination des adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) et de troubles psychiques (TP). Sa gestion a été confiée à la Fondation des amis de l'atelier (FAA). Composé de 116 places, réparties à 50 % entre les deux Départements,

le FAM est situé au sein du Centre hospitalier intercommunal de Meulan-en-Yvelines-Les Mureaux (CHIMM).

La répartition envisagée des places est la suivante

- 50 places pour les personnes atteintes de TP ;
- 66 places pour les personnes atteintes de TSA.

Au 31 décembre 2024, la montée en charge de l'offre continuait progressivement avec 76 places, réparties de la manière suivante :

- 36 places pourvues pour les personnes atteintes de TP sur 50 ;
- 40 places pourvues pour les personnes atteintes de TSA sur 66.

Bien que l'établissement rencontre encore des difficultés pour optimiser son taux d'occupation, du fait notamment des problématiques de recrutement (bassin d'emploi limité, crise d'attractivité des métiers du secteur médico-social, ...) et de profils complexes à prendre en charge, une nette amélioration est constatée en 2024. Le taux d'occupation global est passé de moins de 50% en 2023 à 65% en 2024.

b. L'Institut du psycho-traumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA)

En 2021, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, en association avec le Centre hospitalier de Versailles, ont créé l'IPEA, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) de préfiguration, situé à Versailles.

Il s'agit d'un centre de diagnostic et de prise en charge du psycho-traumatisme à destination des enfants et des adolescents, en particulier ceux accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance particulièrement exposés aux événements traumatogènes (violences, abandon, parcours migratoires, etc.). En effet, la plupart des mineurs accompagnés ont vécu ou ont été témoins de négligences, de violences voire d'abus, et sont donc particulièrement exposés à un risque de traumatisme psychique qui, s'il n'est pas traité, peut devenir un obstacle durable à l'épanouissement personnel et à l'insertion sociale et professionnelle.

Outre la prise en charge globale et pluridisciplinaire de ces jeunes, l'IPEA porte également des activités de

formation et de recherche.

En 2024, l'activité « soins » a commencé à baisser du fait des incertitudes liées à l'évolution de l'établissement suite au refus de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France de reconnaître le GIP IPEA en tant que structure de soins à part entière. Par ailleurs, le Département des Hauts-de-Seine s'est heurté au relatif éloignement géographique du site, qui rend parfois difficile la prise en charge des jeunes de l'ASE du Département. De ce fait, la prise en charge des jeunes ressortissants du Département des Yvelines et celle des jeunes ressortissants du Département des Hauts-de-Seine sont particulièrement déséquilibrées. En effet, en 2024 les consultations ont concerné 18% des jeunes des Hauts-de-Seine et 82% des jeunes des Yvelines.

En ce qui concerne l'activité « formation », le GIP IPEA a accueilli 218 stagiaires en 2024, dont 58% de personnels du Département des Hauts-de-Seine (travailleurs sociaux des Services Sociaux Territoriaux).

c. La cellule interdépartementale d'inspection des ESMS

La cellule interdépartementale d'inspection des ESSMS, mise en place en décembre 2021, prend en charge des contrôles d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans le champ de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ainsi, la cellule est chargée d'apprécier la qualité de l'hébergement, de l'accueil et de la sécurité des enfants et jeunes placés, mais également la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement proposé, ainsi que les moyens affectés à ces missions dans un

objectif de progression continue.

Le 2^{ème} poste de chargé d'inspection n'ayant été pourvu qu'en septembre 2024, seules 11 inspections ont pu être assurées par la cellule sur les ESMS des Hauts-de-Seine en 2024, selon la répartition suivante :

- 4 inspections dites de clôture du Plan d'Amélioration de la Qualité ;
- 5 inspections Flash ;
- 2 inspections classiques avec les services de l'Etat.

3. Les convergences dans le domaine de l'autonomie

L'Agence AutonomY est un Groupement d'intérêt public créé en 2021 par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour répondre aux enjeux du vieillissement démographique de leur territoire et aux besoins liés à l'autonomie : une espérance de vie en progression et une volonté des seniors de continuer à vivre à domicile, et des personnes en situation de handicap en logement autonome accompagnés, en lien avec leurs proches et dans leur environnement habituel ou ordinaire.

En créant en 2021 l'Agence Autonomy, les Départements ont voulu anticiper ces enjeux en donnant une impulsion nouvelle à leurs politiques de l'autonomie, en particulier centrées sur le domicile, structurées autour de trois axes stratégiques :

- Faire émerger les solutions de demain
- Faciliter le parcours de vie de la personne et transformer l'offre de services
- Renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin.

CHIFFRES CLÉS

● Les seniors de 65 ans ou plus, des effectifs en progression dynamique

(Source Insee Omphale 2022) :

- **Hauts de Seine : 246 100 seniors, +40 200 depuis 2008, soit 15% de la population altoséquanaise,**

Les 75 ans ou plus :
120 519, soit 7% (7% en région et 9,6% au niveau national)

- **Yvelines : 237 200 seniors, + 54 900 depuis 2008, soit 16 % de la population yvelinoise,**

Les 75 ans ou plus :
113 376, soit 8%.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont et resteront les deux départements franciliens les plus vieillissants. Entre 2008 et 2040, le nombre de seniors va croître de +75 % ; à cette échéance, les seniors représenteront 21% de la population totale, et la part des 75 ans ou plus passera respectivement à 10 % et à 12 %.

● Des seniors majoritairement en bonne santé et vivant à domicile :

Les seniors Yvelinois et altoséquanais bénéficient d'une espérance de vie parmi la plus élevée de France et 9 seniors sur 10 déclarent être en bonne santé, bien mieux qu'au niveau national surtout dans les Yvelines (Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES 2021).

- **Dans les Hauts de Seine⁴ : 96,1% des 60 ans ou plus vivent à domicile (moyenne nationale : 95,9%) contre 3% en EHPAD et assimilés et 0,9% seulement en résidence autonomie.**

En 2024, les Hauts de Seine comptent 48 958 personnes âgées en perte d'autonomie (Gir 4 – 1) dont 23 721 bénéficiaires de l'APA, soit 7% du total des 60 ans ou plus (moyenne nationale : 7%)⁵.

- **Dans les Yvelines : 96,4% des 60 ans ou plus vivent à domicile (moyenne nationale : 95,9%) contre 2,5% en EHPAD et assimilés et 1,1% en résidence autonomie.**

Les Yvelines comptent 42 652 personnes âgées en perte d'autonomie (Gir 4 – 1) dont 21 109 bénéficiaires de l'APA, soit 7% du total des 60 ans ou plus (moyenne nationale : 7%)⁶.

● Une capacité d'accueil en établissements spécialisés pour personnes âgées, plus forte dans les Hauts de Seine et plus faible dans les Yvelines :

Le Département des Yvelines possède un taux d'équipement en places de 119 pour 1000 personnes de 75 ans et plus, contre 135 pour le Département des Hauts-de-Seine, et 131 à l'échelle régionale (Insee, 2021). Il s'agit du Département avec le taux d'équipement le plus faible de la région.

Néanmoins, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines doivent s'attendre à moyen terme à une augmentation dynamique des effectifs des seniors, en particulier les 75 ans ou plus, en perte d'autonomie et des charges financières afférentes⁷.



⁴Source : Institut des études politiques à partir du modèle LIVIA (DREES)

⁵APA Domicile : 58% contre 41,3% APA Ehpad et assimilés et 0,7% seulement en résidence autonomie. Dépenses APA : 78 665K€ dont 45 093K€ EHPAD et 33 206K€ : APA Domicile.

⁶APA Domicile : 59,7% APA contre 38,7% APA Ehpad et 1,5% en résidence autonomie. Dépenses APA totales : 67 534K€ dont 35 658K€ APA EHPAD et 32 172K€ APA Domicile.

⁷A échéance 2040 (source : LIVIA DRESS) : Les Hauts de Seine : 445 298 personnes âgées de 60 ans ou plus dont 62 985 en perte d'autonomie (Gir 4 – 1) et 29 446 bénéficiaires de l'APA pour des dépenses totales APA prévisibles de 119 452K€, soit une augmentation de la charge financière de +52%. Les Yvelines : 414 756 personnes âgées de 60 ans ou plus dont 57 185 en perte d'autonomie (Gir 4 – 1) et 26 079 bénéficiaires de l'APA pour des dépenses APA totales prévisibles de 104 199K€, soit une augmentation de la charge financière de +54,3%.

Les principales missions de l'Agence

● La transformation de l'offre médico-sociale

AutonomY souhaite permettre aux bénéficiaires de se voir proposer les bonnes solutions au bon moment, en fonction de chaque cas particulier, ainsi que de mener une démarche de promotion de la bientraitance et d'accompagnement des situations de maltraitance.

Un bouquet de services qualitatifs a été développé, mieux adapté et mieux coordonné. L'idée est de proposer aux usagers une prise en charge complète et non plus partielle, avec notamment l'appui du Conseiller Autonomie, un service innovant expérimenté depuis juin 2023.

Pour guider les bénéficiaires et leurs proches parmi les nombreux services et aides qui existent, « Mon espace Autonomie » comprend un service exclusif baptisé « Mon conseiller Autonomie ». Il s'agit d'un professionnel du soin formé à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité et à la coordination des services. Interlocuteur privilégié des familles, celui-ci mobilisera les solutions les plus pertinentes pour répondre aux besoins de chacun.

Principales réalisations :

- **Mener des actions pour mieux repérer et prévenir la perte d'autonomie**
 - 188 actions financées par la CFPPA sur le territoire yvelinois et altoséquanais
 - 5,4 millions d'euros par la CFPPA.
- **Améliorer le soutien aux proches aidants**
 - Animation réseau des plateformes de répit, annuaire « ma boussole aidant ».
- **Renforcer l'offre de téléassistance**
 - Un diagnostic et une nouvelle stratégie élaborée pour un service plus qualitatif et accessible
 - 13500 seniors bénéficiaires du dispositif dans les Yvelines

- 7000 seniors bénéficiaires du dispositif dans les Hauts-de-Seine.

● Lutter contre la maltraitance des majeurs vulnérables

- L'agence recueille et traite les situations de maltraitements adressées sur la plateforme nationale
- 188 alertes reçues dont 113 préoccupantes.

● Développer le Centre de ressources QVCT au service des professionnels du territoire

- Deux journées de la qualité de vie et conditions de travail ont eu lieu en 2023 : une journée dans les Hauts-de-Seine et une journée dans les Yvelines
- 100 professionnels présents
- 10 ateliers
- 40 bilans de posturologies réalisés
- 3 conférences.

● Favoriser le lien intergénérationnel afin de lutter contre l'isolement social des seniors et lutter contre la précarité étudiante (OYES)

- + de 1000 visites effectuées entre juillet et octobre 2023
- 77 agents de convivialités formés.

● Accompagner la transformation de l'aide et du soin

- Via l'outil de pilotage baptisé : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens permettant de financer des actions améliorant la qualité du service rendu pour l'utilisateur
- 63 CPOM conclus.

● Mettre en place des actions d'orientation et de qualification des demandeurs d'emploi et des professionnels

- 1777 participants aux actions d'accompagnement et de formation sur la plateforme métiers du SAP et de la petite enfance.
- 638 professionnels bénéficiaires du plan de développement de compétences et 289 bénéficiaires d'un accompagnement à l'évolution professionnelle.

● La transformation numérique et l'innovation

Les missions de l'Agence consistent à accompagner les professionnels opérant dans le secteur des services à domicile, à développer de nouveaux services, à digitaliser les processus afin de fluidifier les parcours et à chercher des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

Face au vieillissement de la population, un enjeu démographique majeur, il est impératif de trouver dès maintenant des solutions organisationnelles, technologiques et économiques. L'innovation doit se déployer à tous les niveaux, y compris dans les pratiques professionnelles, en tirant parti des outils modernes, notamment en matière de partage d'informations.

Principales réalisations :

● Lancement de la construction de l'outil CRM de l'Agence :

- Projet nécessitant 300 jours-homme pour sa mise en œuvre.
- Une équipe de 10 personnes mobilisées en interne pour assurer le déploiement du projet.

● Mise en place du projet ESMS numérique :

- 51 SAAD concernés.
- 10 sessions de formation réalisées pour les 51 SAAD.

Objectif : atteindre un taux d'utilisation de la solution par 90% des bénéficiaires des SAAD.

● Déploiement des box intégrant le Cahier de liaison numérique :

- Un total de 1 200 boîtiers déployés dans les 2 départements, représentant 60% de l'objectif fixé.
- 360 comptes bénéficiaires ouverts.

● Création du portail «Mon Espace Autonomie Professionnels» (MEA) : ce portail offre une base documentaire, un catalogue de services, une fonction de prise d'intérêt pour les services,

un accès aux fiches des opérateurs dans l'annuaire de MEA, ainsi qu'un accès au dossier unique d'information (DUI) des bénéficiaires ayant ouvert un compte MEA.

- 35 services accessibles.
- Près de 600 visiteurs uniques attendus sur le second semestre 2024.
- 1 560 vues du catalogue.

● Poursuite du programme E-tonomy BOOST, incubateur de solutions innovantes : en 2024, E-Tonomy BOOST a priorisé les domaines de la prévention, de la téléassistance et du lien social dans ses recherches, tout en tenant compte des besoins des Conseillers Autonomie. Chaque start-up sélectionnée répond ainsi à un enjeu sociétal et territorial. Parmi les projets soutenus :

- OSO AI : Sécurisation des personnes âgées via l'analyse des sons par intelligence artificielle.
- DENEQ : Suivi des parcours de prévention.
- CERTIPAIR : Conseils de prévention et observance des traitements via SMS.
- CDIET : Repérage des situations de dénutrition.

● Innodom, la plateforme interactive d'ateliers à distance pour favoriser le lien social : proposant plus de 60 activités mensuelles sur des thématiques telles que le bien-être, la culture, la stimulation cognitive et le divertissement.

- Plus de 800 seniors inscrits depuis le lancement fin 2023.
- Plus de 2 600 inscriptions aux ateliers.



● **L'adaptation des logements aux besoin de l'autonomie**

Le pôle Habitat adapté et inclusif s'attache à améliorer le domicile et le cadre de vie des personnes âgées ou en situation de handicap, afin de leur permettre de vivre chez elles le plus longtemps possible en toute sécurité en facilitant les usages quotidiens des espaces et équipements du domicile. Ces améliorations bénéficient également aux aidants proches et professionnels : moins de pénibilité et de risques d'accidents lors de leurs interventions.

L'agence assure les missions suivantes :

Dans les Hauts de Seine et en Yvelines, le pôle habitat de l'agence assure une mission d'animation territoriale et d'information orientation des usagers et des professionnels (bâtiment, équipements de l'habitat, services sociaux, de soin et d'aide) en organisant au sein des démonstrateurs fixes (Les Mureaux, Le Mérançais et Rueil Malmaison) et mobiles (Truck) des temps de rencontres et visites d'information, de sensibilisation et de formation sur les risques à domicile, notamment les chutes, les aides techniques, les aménagements, les aides financières et l'accompagnement aux démarches par l'agence.

Actions d'animation territoriale 2024	Nombre de bénéficiaires 78	Nombre de bénéficiaires 92
34 actions information des usagers particuliers (20 dans le 78 et 14 dans le 92)	315	280
38 actions d'information des professionnels (26 dans le 78 et 15 dans le 92)	450	100
20 actions de formation des professionnels (13 dans le 78 et 7 dans le 92)	40	21
Sensibilisation et référencement des entreprises du BTP	42	NC

Dans les Hauts de Seine, l'agence AutonomY assure uniquement la mission d'animation territoriale via le démonstrateur de Rueil Malmaison, le Truck et en collaboration avec la Caravane solidaire ; 14 communes ont été concernées : Asnières, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Clichy, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Sceaux, Suresnes et Ville d'Avray.

Les ergothérapeutes de l'agence orientent ensuite les usagers et les professionnels intéressés vers SOLIHA, opérateur AMO du Département.

En Yvelines, 19 villes concernées : Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Conflans, Issou, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Ville, Mantalet le Bois, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Noisy le roi, Orgerus, Saint-Germain, Triel, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Voisins. L'information orientation de niveau 1 est assurée également par les partenaires de l'agence via des points d'accueil physique ou téléphonique comme Allo Autonomie, les Pôle territoriaux Autonomie (PAT) et les opérateurs France Rénov 78.

Les ergothérapeutes de l'agence proposent aux usagers intéressés un accompagnement individualisé.

Dans les Yvelines, le pôle habitat de l'agence assure la mission d'accompagnement des usagers dans toutes les démarches :

L'agence assure un accompagnement sur tout le parcours usager : dépôt de la demande, vérification d'éligibilité aux aides, visite évaluation à domicile par un ergothérapeute, étude de devis, montage financier, recherche de financement, suivi des travaux, contrôle de conformité et demande de paiement. Une enquête de satisfaction est prévue par le dispositif en 2025.

Point Agence AutonomY :	2023	2024	Dont ouverts en 2023
Demandes	300	710	710
Dossiers finalisés	1	68	35
En cours		660	540
Inéligibles		96	52
Abandons usagers		162	81

A cela, il faut ajouter 221 dossiers finalisés pris en charge par SOLIHA avant le 1er avril 2023, date de résiliation de la convention avec l'agence.



Les nouveautés 2024

● **Construction d'un outil de gestion des activités du pôle Habitat**

Le cahier des charges a été élaboré par l'équipe du pôle Habitat avec l'appui technique du pôle Transformation numérique et innovation de l'agence et le développement informatique par Hippocad (éditeur). Cet outil numérique répond aux exigences RGPD en sécurisant les données sur ASAPRO (HDS). Il permet également un meilleur suivi des dossiers usagers par l'équipe du pôle, du dépôt du dossier à sa clôture, en passant par toutes les étapes et interventions des membres de l'équipe et des partenaires (prescripteurs, diagnostiqueurs, financeurs et entreprises).

Prochaines étapes :

La mise en ligne (2025 T2) de l'outil « Habitat » sur Mon Espace Autonomie Bénéficiaire afin de permettre à l'utilisateur (un senior, une personne en situation de handicap et un proche aidant) de faire une demande en ligne (formulaire et justificatifs). En outre, l'utilisateur particulier (ou son proche aidant) peut à tout moment accéder à son dossier pour complétude ou suivi du traitement par le pôle Habitat. Les échanges entre l'utilisateur et l'équipe Habitat sont fluides et sécurisés.

Cet outil sera ensuite partagé dans les mêmes conditions avec les partenaires prescripteurs : les PAT, les opérateurs France Rénov, les bailleurs sociaux et les CCAS. Ce qui nous permettra d'optimiser les portes

d'entrée du parcours usager (information orientation, évaluation, ouverture de droits), de fluidifier les échanges avec les partenaires et sécuriser le partage de données, de réduire les délais de traitement et les charges administratives.

● **Lancement d'un nouveau projet d'intérêt général (PIG) Service Public de la Rénovation de l'Habitat entre l'Etat (direction territoriale de l'ANAH), le Département et les EPCI des Yvelines**

Ce nouveau PIG englobe les volets de la rénovation et précarité énergétique, l'habitat indigne, la copropriété fragile et l'adaptation autonomie. Il se décline en trois missions : deux obligatoires, la dynamique territoriale et l'information conseil orientation, et une troisième facultative (l'accompagnement des usagers). Sa signature est prévue au premier trimestre 2025 pour la période de 2025-2027.

L'agence AutonomY a participé activement durant l'année de 2024 aux côtés de la Direction Ville Habitat du Département et leurs partenaires, à l'élaboration de la convention et du programme du nouveau PIG. L'agence est désignée via une convention, en cours de finalisation, comme opérateur départemental sur le volet Adaptation Autonomie, et ce, sur les trois missions et sur tout le territoire yvelinois. Un programme ambitieux a été défini portant le volume de logements adaptés du parc privé à 1200 sur la période 2025 -2027.

● **Partenariat avec les bailleurs sociaux**

Le pôle Habitat de l'agence intervient également dans le parc social des Yvelines.

Son intervention peut être sollicitée par les usagers, via Allo Autonomie ou les PAT, mais également par les services de proximité des bailleurs sociaux, notamment pour les demandes des locataires sociaux en perte d'autonomie ou en situation de handicap qui ne bénéficient pas de l'aide de l'Assurance retraite.

L'agence a travaillé durant 2024 avec une quinzaine de bailleurs sociaux afin de faire un état des lieux des pratiques et des besoins et définir un cadre de partenariat comprenant les volets Prévention et Adaptation des logements.

Sur ce dernier volet, le pôle propose aux bailleurs sociaux :

- d'accompagner leurs services de proximité afin d'apporter des réponses personnalisées au besoin d'adaptation des logements de leurs locataires seniors ou en situation de handicap grâce à la visite et aux recommandations des ergothérapeutes ; cette individualisation de la prise en charge est obligatoire pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, mais rendue également obligatoire par le nouveau dispositif de l'Assurance Retraite centré sur le parc social ;

- de mobiliser les financements existants pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH peu connus par les professionnels de proximité des bailleurs sociaux et de cofinancer les travaux des usagers non bénéficiaires de l'APA (Gir 6 – 5) et de la PCH grâce à l'aide extra-légales du Département dont la gestion est confiée à l'agence ;
- de fluidifier le parcours usager et faciliter les échanges avec les professionnels des bailleurs sociaux grâce à la mise à disposition de Mon Espace Autonomie Habitat.

Une convention de partenariat est en cours de finalisation avec CDC Habitat ; d'autres bailleurs montrent également leur intérêt : I3F, SEQENS et 1001 Vies Habitat.

● **L'attractivité des métiers**

Les équipes du pôle Métiers se mobilisent pour la promotion des métiers des services à la personne et de la petite enfance, afin de répondre aux enjeux forts de recrutement sur ces secteurs avec :

- la mise en place des actions d'orientation et de formation sur les métiers du soin et de la petite enfance, dans une logique de proximité territoriale avec les bénéficiaires demandeurs d'emploi.
- l'accompagnement à la montée en compétences et l'évolution professionnelle des intervenants, dans un objectif de sécuriser leur parcours et les fidéliser dans le secteur professionnel. La participation aux professionnels, collèges et lycées, missions locales, réseaux sociaux :
 - * 1 777 personnes accompagnées sur la plateforme des métiers de l'autonomie et de la petite enfance (1 383 dans les Yvelines et 394 dans les Hauts-de-Seine)
 - * 476 bénéficiaires du RSA accompagnés sur leur projet d'insertion dans le secteur du service à la personne et de l'enfance.
 - * 671 participations au Pôle d'orientation (539 dans les Yvelines et 132 dans les Hauts-de-Seine)
 - * 484 bénéficiaires entrées en action de formation
 - * 263 bénéficiaires entrées en emploi
 - * 409 bénéficiaires entrés en action de mobilisation et de préparation
 - * 289 bénéficiaires accompagnés dans une démarche d'évolution professionnelle
 - * 162 personnes placés par le cabinet de recrutement AutonomY R.H.

- l'organisation du salon des métiers du soin et de l'accompagnement : ETONOMY JOB sur les territoires, pour rapprocher les demandeurs d'emploi des besoins d'employeurs. Pour 2024, une mise en œuvre par bassin d'emploi a été privilégiée :
 - * 4 opérations réalisées sur les territoires : Poissy, Rambouillet, Nanterre et Mantes
 - * 74 opérateurs de formation, recrutement et insertion ont participé
 - * 936 demandeurs d'emploi présents aux événements
 - * 1 025 entretiens d'information ou de recrutement réalisés
 - * 212 participants aux actions d'animation.

● **Le Service Public Départemental de l'Autonomie 78 & 92**

Les Départements des Hauts de Seines et des Yvelines ont été retenus, en janvier 2024, par le Ministère de la Santé et des Solidarités, parmi les 18 départements préfigurateurs du futur Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dont le pilotage national est confié à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

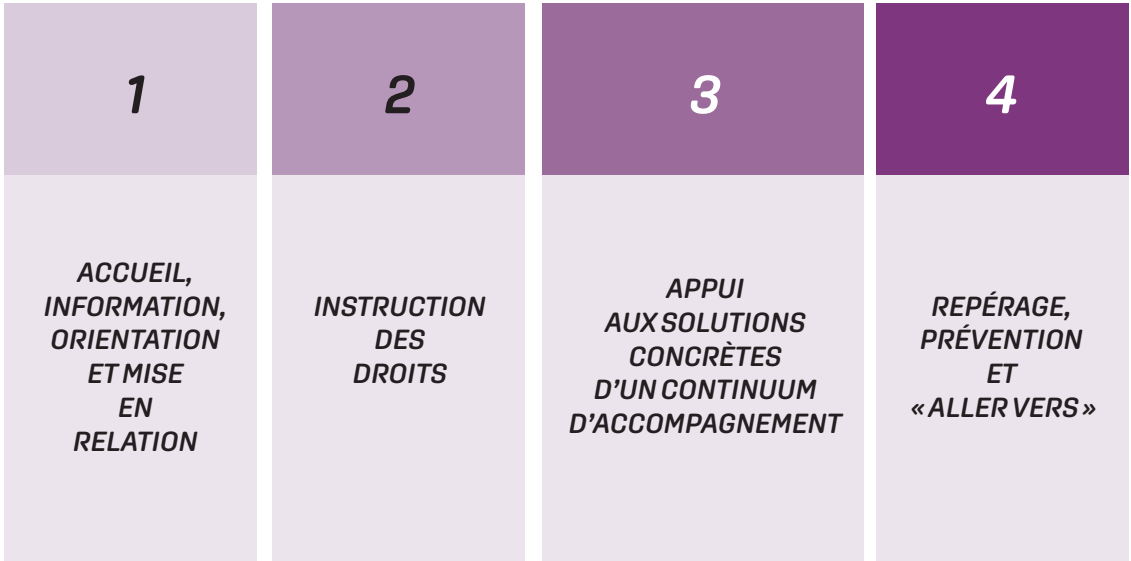
Issu des recommandations du Rapport de Dominique Libault remis au Gouvernement le 17 mars 2022, le SPDA a pour objectif de mettre fin aux silos trop souvent constatés par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et leurs proches aidants, dans l'accès aux droits et prestations. Le SPDA repose ainsi sur quatre missions socles :

L'objectif est de :

- Simplifier les démarches
- Rendre accessible l'information
- Renforcer l'effectivité des droits et parcours des Personnes
- Garantir l'équité de traitement sur le territoire
- S'engager sur un service rendu et un niveau de qualité
- Favoriser la participation et l'exercice de la citoyenneté
- Intégrer la prévention.

L'agence AutonomY, co-référent des deux Départements auprès de la CNSA, a contribué durant 2024 à tous les travaux de préfiguration de leur SPDA :

- Réalisation du cadrage détaillé du projet
- Animation des instances de pilotage (consortium) : un Comité stratégique et un Comité technique réunis 3 fois (lancement, bilan mi-parcours et validation de la feuille de route) ;
- Préparation et coordination des ateliers thématiques : dont 2 ateliers nationaux dédiés à l'instruction des droits et des entretiens « expertise » avec les membres du consortium sur les SI et outils numériques ;
- Participation aux groupes de travaux nationaux et thématiques, aux Cafés des préfigurateurs, aux réunions individuelles avec la CNSA (mensuels) et au Séminaire national mi-étape ;
- Participation à l'élaboration du cahier des charges national et aux enquêtes sur la gouvernance et les besoins en outils numériques ;
- Elaboration des feuilles de routes des SPDA 78 et 92 ;
- Rédaction du Rapport final pour la CNSA.



Le bilan 2024

- Forte représentativité des membres du consortium aussi bien du champ des personnes âgées que celui du handicap, du champ de l'autonomie que du droit commun, avec notamment une forte visibilité des communes/CCAS/CLIC ;
- Nombre suffisant des participants aux ateliers (présentiel et visio) : environ 25 par atelier, au total, près de 100 organismes ;
- Implication forte des participants, bon retour d'expériences terrain, qualité des échanges et des propositions ;
- Une feuille de route par Département en cohérence et centrée sur un nombre limité d'actions (10 à 12) prioritaires à court moyen termes ;
- Fortes attentes et souhaits des membres du consortium de s'investir dans la mise en œuvre des projets SPDA.

Conforté par l'article 2 de la Loi portant « mesures pour la société du bien-vieillir et de l'autonomie » promulguée le 8 avril 2024, le Service Public Départemental de l'Autonomie est codifié aux articles 149-5 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles : il est piloté par les départements et s'appuie sur les acteurs institutionnels que sont l'ARS, la MDPH, la CNAV, la Préfecture, la CPAM, la CAF, France Travail et l'Education Nationale, réunis au sein d'une Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) prévue par la loi.

La publication du cahier des charges national par arrêté est prévue fin mars/début avril 2025, suivie d'une instruction pour accompagner la généralisation du SPDA à tous les départements de France avec un lancement officiel auquel seront invités tous les Présidents des Départements (DOM-TOM compris).

La prochaine étape sera la constitution des Conférences Territoriales de l'Autonomie des Départements des Hauts de Seine et des Yvelines réunissant les membres de leurs instances de gouvernance (Comité stratégique et Comité technique), validation de leur feuille de route et lancement de la mise en œuvre de leur programme d'action.

L'agence Autonomy participera aux instances de gouvernance et à la mise en place des programmes des SPDA des deux Départements.



4. Les convergences des politiques d'insertion

Un engagement renforcé pour l'insertion professionnelle

L'agence interdépartementale d'insertion ActiviTY poursuit son engagement en faveur de l'accès à l'emploi et de la lutte contre l'exclusion des publics les plus éloignés du marché du travail. Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale et une intervention coordonnée avec les partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi – dans un objectif de complémentarité avec les dispositifs de droit commun portés par le Réseau pour l'Emploi (France Travail, les missions locales la Région Ile-de-France...).

Premier GIP interdépartemental dédié à l'insertion professionnelle, ActiviTY agit comme un acteur clé de l'insertion professionnelle dans les territoires yvelinois et altoséquanais.

ActiviTY s'emploie à :

- Dynamiser la remise en activité des publics éloignés de l'emploi.
- Valoriser les compétences des candidats grâce à des parcours de formation et de qualification ciblés.
- Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises implantées sur les territoires par la promotion et valorisation des métiers qui recrutent.

ActiviTY met en place les solutions les plus efficaces pour réduire la distance à l'emploi des publics les plus fragiles. Les emplois de transition notamment les contrats aidés « Parcours emploi compétences », les clauses d'insertion dans les marchés publics et les opportunités au sein des structures d'insertion par l'activité économique constituent les principaux piliers de son intervention. En forte croissance, ces dispositifs sont corrélés à un accompagnement renforcé et des mesures visant à lever les freins à l'employabilité, tels que les problèmes de mobilité ou

les barrières linguistiques... En 2024, ActiviTY renforce son offre de services, dans une logique de « promotion des métiers », avec l'ouverture de « Plateforme Métiers » pour accroître l'attractivité et l'accès à l'emploi dans les filières qui recrutent.

d'insertion notamment dans les marchés des deux Départements.

- 1.658 personnes sont contrats dans les 79 Structures d'insertion par l'activité économique (IAE) soutenues par ActiviTY dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.



Les chiffres clés 2024 Hauts-de-Seine & Yvelines

- 2.782 personnes ont bénéficié des actions de levée des freins, préparation à l'emploi, découverte des métiers & formations.
- 5.245 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un accompagnement professionnel renforcé et personnalisé.

Dans les deux Départements, ActiviTY a apporté en 2024 son ingénierie de projet pour soutenir le déploiement des contrats permettant aux allocataires du RSA, jeunes et chômeurs de longue durée, de bénéficier d'une remise en activité progressive associée à un accompagnement et à de la formation qualifiante :

- 4.003 personnes ont repris une activité grâce aux emplois de transition, passerelles vers les emplois durables :
 - 674 allocataires du RSA sont en contrats Parcours emploi compétences (PEC), développés au sein des services du Département, des communes, des établissements publics et des associations.
 - 1.671 salariés sont recrutés grâce aux clauses

Les deux Départements ont fait de la formation des personnes en insertion une priorité. Grâce à l'intervention de leur opérateur, ActiviTY, chaque candidat engagé dans un parcours d'accompagnement ou un contrat de transition peut bénéficier d'un dispositif de montée en compétence menant à une certification ou une qualification. Cette approche permet de concilier politique d'insertion et réponse aux besoins en main-d'œuvre identifiés dans l'ouest francilien. Les parcours de formation concernent notamment les secteurs du BTP, de la sécurité, de l'aide à la personne ainsi que de l'hôtellerie-restauration.

Par ailleurs, ActiviTY a mis en place en 2024, une Plateforme Métiers structurée autour de pôles d'orientation par filières. Ce dispositif facilite la découverte des métiers en tension, propose des formations adaptées et sécurise les parcours des publics éloignés de l'emploi. Grâce à 56 pôles d'orientation, 655 personnes ont pu explorer les métiers des secteurs de l'humain, du BTP, de la sécurité, du transport-logistique, de l'hôtellerie-restauration et du numérique.



Des partenariats renforcés avec les employeurs publics et privés

ActivitY mène des actions structurantes en s'appuyant sur des partenariats avec de grands employeurs publics et privés afin de favoriser l'accès à un emploi durable des publics en insertion.

En 2024, dans le cadre des clauses d'insertion, ActivitY a contribué, aux côtés des partenaires, à plusieurs projets emblématiques, tels que la Ligne 18 du Grand Paris Express, la construction de la Cité scolaire de Sartrouville, la réhabilitation du quartier Beauregard à Poissy, la construction du Centre Aquatique de la Grenouillère à Antony, les travaux d'aménagements des Espaces publics Michelet – Paris la Défense ou encore la démolition et reconstruction de logements pour la Ville de Neuilly... Les marchés liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ont également permis des recrutements dans des secteurs comme la construction, l'événementiel et la sécurité. ActivitY a renouvelé sa collaboration avec la RATP Cap Île-de-France et la RATP BU-RDS afin de faciliter l'accès aux métiers du transport dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. De plus, son partenariat avec Paris La Défense a été reconduit pour renforcer l'application des clauses d'insertion dans les marchés de cet établissement public. En 2024, la coopération avec la Société d'économie mixte C'MIDY, le Département des Yvelines et Sodexo se poursuit, visant le recrutement et la formation d'allocataires du RSA dans le cadre des contrats PEC. Par ailleurs, ActivitY a signé une convention avec GE HealthCare pour favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi des allocataires du RSA dans les Yvelines.

Par le biais de ses clubs d'entreprises Busin'ESS 78 et Busin'ESS 92, ActivitY soutient et accompagne aussi

des entreprises, notamment celles œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, dans leurs démarches d'achats responsables et le développement de leur activité. Réunis chaque année lors d'une convention d'affaires, ces clubs regroupent 122 adhérents, engagés dans la création et le développement d'emplois inclusifs.

En 2025, le développement de l'employabilité, l'accès aux métiers en tension grâce à la Plateforme Métiers et les emplois de transition sont les clés de voûte de l'offre de service d'ActivitY.

B. La convergence de la commande publique

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental en 2016, les fonctions achats ont constitué un premier vecteur de convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles des deux Départements. En particulier, la mutualisation des achats par le recours à des groupements de commandes a marqué une première étape dans la massification et l'optimisation des besoins des deux entités, tout en veillant à préserver leur proximité avec le tissu économique et la qualité des prestations reçues.

Désireuses de franchir une nouvelle étape dans leur rapprochement, **les deux collectivités ont adopté un projet de création d'une direction de la commande publique unifiée**. Ce projet visait à mettre en œuvre une politique « achats » unifiée dans ses principes et déclinée selon les besoins opérationnels spécifiques des services en poursuivant le triple objectif d'offrir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, d'atteindre une plus grande efficacité

administrative et de dégager des gains budgétaires. Cette démarche replace l'achat public aussi bien comme un levier de pilotage et de modernisation des structures que comme un outil de maîtrise de la dépense.

Les premiers rapprochements se sont opérés en 2019 avec la **désignation d'un directeur mutualisé**. Sans modifier l'organisation ni la dotation des services dans chaque collectivité, cette mise en commun a permis de procéder à l'harmonisation des processus de travail et au rapprochement des pratiques professionnelles, d'élargir le champ des groupements de commandes et d'engager une réflexion sur la convergence des métiers.

La méthodologie a consisté à retravailler les processus et pratiques afin de les faire converger et les améliorer dans le cadre de groupes de travail associant des agents de la commande publique et des directions opérationnelles. Les nouveaux processus, qui ont fait l'objet d'une large consultation avec plus de 60 réunions d'information et entretiens bilatéraux, ont été validés par les deux DGS en octobre 2020.

Ces processus ont ensuite été paramétrés dans le **progiciel dédié à la passation des marchés communs aux deux Départements**. Ce progiciel, qui constitue le noyau central du **nouveau système d'information achat interdépartemental**, permet de diminuer le temps dédié aux tâches administratives répétitives des acheteurs afin de se consacrer à des tâches à plus haute valeur ajoutée (sourcing, accompagnement des directions métiers et fonctionnelles, négociation...), assurer un meilleur suivi des procédures grâce à un reporting fiable et faciliter les échanges avec les prescripteurs des marchés dans un outil commun. Le choix s'est porté sur un progiciel dont la précédente version est déjà utilisée depuis plusieurs années dans les Yvelines. Les ateliers de conception et paramétrage de la nouvelle version ont permis d'élaborer l'ensemble des modèles d'éditions sur la base des livrables issus du projet de convergence. Le déploiement a démarré en septembre 2021 et s'est achevé en février 2022. Parallèlement, le projet s'est accompagné du déploiement d'un parapheur électronique pour la signature des courriers et pièces des marchés.

Une **programmation des groupements de commandes** a également été élaborée avec l'ensemble des directions des deux collectivités.

Le 15 février 2019, les deux Départements ont organisé leur **première réunion commune d'information aux fournisseurs sur la programmation des marchés** à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt. Depuis cette date, six autres réunions ont permis de présenter les marchés programmés par les deux collectivités dans différents segments achats et de répondre aux questions des entreprises présentes, y compris lors de la crise sanitaire en visioconférence retransmise depuis l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine en 2021 et 2022. Le 8 février 2024, la septième réunion fournisseurs interdépartementale s'est déroulée dans la salle de l'Orangerie du Parc de Sceaux. Cette journée a permis aux 500 participants qui s'étaient préalablement inscrits d'être informés par les représentants des directions métiers des deux collectivités et de l'Établissement Public Interdépartemental de la programmation des marchés relatifs aux bâtiments et aux mobilités des deux départements ainsi que ceux portant sur les espaces verts, l'assainissement et la qualité de l'eau dans les Hauts-de-Seine, sans oublier la politique d'insertion sociale portée par l'agence interdépartementale ActivitY'.

Le Réseau des Acheteurs Publics (RAP) des Hauts-de-Seine a été étendu aux acheteurs du Département des Yvelines. Ce réseau regroupe les acheteurs juristes des 36 communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT) de son territoire. Fondé en 2016, il a été étendu aux Yvelines en 2019 et permet de mettre en relation les acheteurs qui peuvent ainsi échanger sur leurs problématiques communes et partager leurs pratiques en termes de performance d'achat et de sécurité juridique. La dernière édition s'est déroulée le 7 novembre 2024 à la base nautique départementale de l'Ile de Monsieur à Sèvres. Lors de cette 10^{ème} rencontre, plus de 70 acheteurs ont suivi des interventions sur la politique d'achats durables de l'État et la vision du juge administratif des considérations sociales et environnementales avant de confronter leurs points de vue dans le cadre de tables rondes sur les thématiques suivantes :

- Les leviers de sobriété financière de la commande publique : quels sont les leviers de sobriété financière de la commande publique utilisables lors de la passation et de l'exécution des contrats ?
- Les objectifs et indicateurs pertinents d'une politique achat / SPASER : quels sont les objectifs et indicateurs associés les plus pertinents d'une politique achat / SPASER ?
- Garantir la bonne application des considérations environnementales et sociales d'un contrat de la commande publique : quelles dispositions contractuelles prévoir pour s'assurer de la bonne application des considérations environnementales et sociales d'un contrat de la commande publique ?
- La simplification et l'accessibilité des consultations de la commande publique : comment simplifier et rendre plus accessible aux entreprises, en particulier les TPE/PME, les consultations de la commande publique ?

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables (SPASER) des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine souhaitent promouvoir un achat public durable et responsable qui concourt à la protection ou la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique de l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont adopté à cet effet leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) le 17 décembre 2021.

À travers ce SPASER, les Départements poursuivent quatre objectifs :

- Décliner une stratégie d'achat responsable prenant en compte les enjeux de développement durable pour une meilleure performance globale.
- Valoriser les réalisations déjà nombreuses et importantes dans ces domaines.
- Mobiliser la commande publique comme levier du progrès social, de la transition écologique et de l'économie circulaire.
- Organiser une relation équilibrée et partenariale avec les opérateurs économiques afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Ce schéma permet de décliner et rendre publique la politique d'achat interdépartementale construite autour des 4 axes suivants :

- la **proximité** avec la dynamisation du tissu économique, la simplification des formalités administratives, l'accès à l'information et la réduction des délais de paiement ;
- la **solidarité** à travers le développement du caractère solidaire et responsable de l'achat, l'augmentation et la diversification des clauses d'insertion dans les marchés, des critères de promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des fournisseurs et la mise en place de marchés réservés auprès des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou qui relèvent de l'économie sociale et solidaire ;
- une **commande publique durable et décarbonée** pour prendre en compte l'impact environnemental dans la définition des besoins, l'approche en coût complet, l'insertion de clauses environnementales dans les marchés et la recherche d'actions visant à favoriser l'économie circulaire ;
- une **commande publique efficiente** qui renforce la professionnalisation de la fonction achat et développe les pratiques innovantes et performantes.
- Chaque axe est organisé autour d'objectifs qui sont eux-mêmes déclinés en 27 actions et indicateurs de suivi qui se rattachent aux objectifs de développement durable définis par l'ONU dans l'agenda 2030.

Les actions les plus significatives de ce schéma sont les suivantes :

- La mise en place d'une cellule de contact sous la forme d'une assistance téléphonique pour aider les entreprises et en particulier les TPE/PME locales à répondre aux marchés passés par le Département ;
- La poursuite du développement de la clause d'insertion afin d'atteindre dès 2022 le seuil de 30% déterminé pour l'année 2025 par le nouveau plan national d'action de promotion des achats publics durables (PNAD) ;
- L'élaboration d'une stratégie de développement des marchés réservés ;
- La hausse des clauses ou critères environnementaux dans les marchés afin d'atteindre 75% en 2022 et la totalité des marchés dès 2023 soit avec deux ans d'avance sur l'objectif du PNAD ;

- La définition d'une stratégie par segment d'achat visant à réduire les impacts négatifs des marchés en termes d'émission des GES ;
- L'insertion dans les marchés d'une clause obligeant les candidats à supprimer les produits et emballages en plastique à usage unique ;
- L'augmentation du nombre de marchés intégrant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées ;
- L'augmentation du nombre de marchés comportant le recours à des écolabels ;
- L'identification de marchés permettant d'appliquer un calcul en coût global ou cycle de vie et la formation des acheteurs à cette méthodologie.

Afin de répondre à l'objectif de proximité, la cellule de contacts de la commande publique a été officiellement mise en service le 1^{er} février 2023.

Ce service innovant consiste à apporter une assistance administrative et juridique générale de premier niveau à des entreprises désireuses de répondre à des consultations des deux Départements. En pratique, la cellule peut être contactée en utilisant le formulaire internet dédié disponible sur le site internet « www.78-92.fr ». En utilisant ce formulaire, le candidat a la possibilité de demander à être rappelé par téléphone ou de recevoir une réponse écrite par courriel. À travers ce service, les entreprises peuvent disposer d'informations relatives aux règles de la commande publique, au déroulement des consultations et à la dématérialisation des procédures. En dehors de son champ d'intervention, la cellule de contacts oriente les candidats vers les bons interlocuteurs ou leur communique le moyen d'obtenir une réponse à leurs interrogations. Ce dispositif vise à renforcer l'attractivité des consultations de la commande publique auprès des entreprises et plus particulièrement pour les TPE et PME locales.

Plusieurs actions visant à déployer l'axe de **solidarité** du SPASER ont été engagées afin d'accroître l'impact social positif des marchés passés par le Département. Une typologie de nouveaux marchés permettant d'insérer une clause d'insertion a été déterminée afin d'augmenter le volume d'heures proposées. Un guide accompagné d'un clausier des considérations sociales susceptibles d'être intégrées dans les marchés du Département a été rédigé. Les Départements ont ainsi augmenté la part de leurs marchés comportant une considération sociale à hauteur en 2024 de 34% dans les Hauts-de-Seine et 46% dans les Yvelines, dépassant ainsi largement l'objectif de 30% fixé par le Plan National des Achats Durables (PNAD) pour 2025 déjà atteint depuis 2022.

Les **clauses sociales** insérées dans les marchés ont permis, grâce à l'intervention de l'agence interdépartementale Activity', la réalisation d'environ 165 000 heures d'insertion à l'intention de bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée ou jeunes sans qualification dans les deux Départements.

La direction de la commande publique s'est également efforcée de répondre à l'objectif d'une **commande publique durable et décarbonée**. Un guide des considérations environnementales a été élaboré et diffusé auprès des acheteurs et prescripteurs. Ce guide permet, grâce au recensement des bonnes pratiques des deux Départements et d'autres entités, de faciliter la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés et d'améliorer l'appréciation des enjeux environnementaux durant la préparation, la passation et l'exécution du marché. Un recueil commenté des considérations environnementales est proposé afin d'aider les acheteurs publics et les directions métiers à inclure des considérations environnementales dans les contrats de la commande publique.



Réseau Achat Public des Yvelines et des Hauts-de-Seine à la base nautique de l'Île de Monsieur, le 13 juin 2023.- ©CD92/Olivier Ravoir

La diffusion de ce guide et la sensibilisation de l'ensemble des agents impliqués dans les processus d'achat ont permis que plus de 99% des marchés passés dans les Hauts-de-Seine et 98% dans les Yvelines ont comporté une clause ou un critère environnemental en 2024 atteignant pratiquement avec un an d'avance l'objectif fixé par le Plan National des Achats Durables (PNAD). La pondération que représente ce critère dans la notation des offres a aussi été augmentée et s'élève désormais au minimum à 10 %, sauf pour les marchés disposant également d'une clause environnementale dans le cahier des charges.

Afin de répondre à l'objectif d'une **commande publique efficiente**, un parcours de **renforcement des compétences des acheteurs** a été mis en place avec l'aide du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) autour des six thématiques suivantes : le *sourcing*, la négociation, la gestion de la relation fournisseurs, la définition et la formalisation d'un plan d'action achat, la définition fonctionnelle des besoins et l'approche en coût global.

Attribution du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » aux Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Après l'avoir attribué en décembre 2021 au Département des Hauts-de-Seine, le Comité d'attribution du label « *Relation Fournisseurs et Achats Responsables* » a décerné ce label à l'unanimité et sans réserve au Département des Yvelines le 4 octobre 2022 sur la base d'un dossier similaire à celui des Hauts-de-Seine en termes d'engagements.

Ce label, décerné par le Médiateur des Entreprises du MINEFI et le Conseil National des Achats, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « *Achats Responsables* ». Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans. Avec l'obtention de ce label, les deux Départements ont souhaité amplifier leur démarche d'ouverture sur le monde économique et leur volonté de donner la pleine mesure de ses engagements auprès des acteurs économiques, notamment les PME et TPE. Il s'agit d'un signal fort de modernité de l'action publique qui tend à organiser une relation équilibrée et partenariale avec leurs fournisseurs afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Pour le Département des Hauts-de-Seine, ce label a confirmé l'engagement de longue date pris sur le plan de la qualité de ses relations avec les fournisseurs. Ce label est en effet le prolongement du label « Relations fournisseurs responsables » que le Département fut la première collectivité locale à obtenir en 2017.

Après une revue annuelle intervenue en novembre 2023, le comité du label, réuni le 2 avril 2024, a décidé de maintenir le label pour une année supplémentaire. Au cours de cette revue, les Départements ont notamment fait état d'une enquête mise en place auprès de leurs fournisseurs. Il ressort de cette enquête que 85 % des répondants dans les Hauts-de-Seine jugent satisfaisants ou très satisfaisants la prise en compte de leurs contraintes et le respect par le Département de ses engagements contractuels. Ces chiffres s'élèvent dans les Yvelines à 87% pour la prise en compte de leurs contraintes et 92% pour le respect des engagements contractuels.

Cette obtention constitue également la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable tant en interne qu'à l'égard de nos fournisseurs à la suite d'un audit indépendant réalisé par l'AFNOR.



Données d'activité de l'année 2024

Le montant des achats réalisés en 2024 dans les Hauts-de-Seine s'élève à 514 M€ dont 341 M€ en investissement et 173 M€ en fonctionnement. Dans les Yvelines, 305 M€ d'achats ont été réalisés dont 200 M€ en investissement et 105 M€ en fonctionnement.

229 marchés ayant fait l'objet d'une mise en concurrence ont été notifiés dans les Hauts-de-Seine contre 193 dans les Yvelines.

Le nombre d'offres déposées par consultation s'est élevé à 3,8 dans les Hauts-de-Seine et 4,6 dans les Yvelines traduisant le niveau élevé d'attractivité des marchés passés par les deux Départements.

Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine
www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
www.yvelines.fr